

NOTE PRELIMINAIRE

Cette deuxième partie de l'étude fait suite au document d'analyse et de premières propositions, rendu en juillet 1990, qui a permis une discussion claire avec les responsables sur les objectifs et les principes des aménagements proposés.

Les propositions contenues dans cette partie sont présentées en général sous forme d'avant-projet sommaires chiffrés (la plupart des espaces traités, l'église, la mairie la place Jean Jaurés, le square de la cité Alamo ou le stade), quelques unes restant sous la forme de propositions de principe (les venelles, le marché, le tour de ville)

Il reste aux élus à envisager une programmation selon les priorités qu'ils estiment nécessaires selon les contraintes d'objectifs ou de budget.

Peu à peu, sur cette base qui présente l'avantage d'un regard étendu à l'ensemble du cadre de vie, l'image de la ville va changer.

SOMMAIRE-

AVESNES-LES-AUBERT - ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

NOTE PRELIMINAIRE

Le chemin du tour de ville - présentation

Planche photographique

Plan du tour de ville

Schéma de principe des chemins (la voie ferrée, l'Erclin)

Perspectives sur les chemins (avant / après) n° 1, 2, 3, 4, 5

La place de l'église - présentation

Planche photographique

Plan de la proposition

Perspective de l'église rue Jules Ferry

Perspective d'ensemble de la place de l'église

Perspective de l'église (CD 74)

La place de la Mairie - présentation

Planche photographique

Plan de la proposition

Perspective de la place de la Mairie

La place Jean Jaurés - présentation

Planche photographique

Plan de la proposition

La place du marché - présentation

Planche photographique

Plan de la proposition

Le square de la Cité Alamo - présentation

Planche photographique

Plan de l'état actuel

Plan de la proposition

Schémas de principe de l'aménagement : les sols, les équipements

Schémas de principe de l'aménagement : arbres, arbustes et gazon

Perspectives sur le square

Perspective sur le kiosque

Le stade Marcel Danjou - présentation

- photographie

Plan de la proposition

Perspectives sur les espaces aménagés

Les venelles - présentation

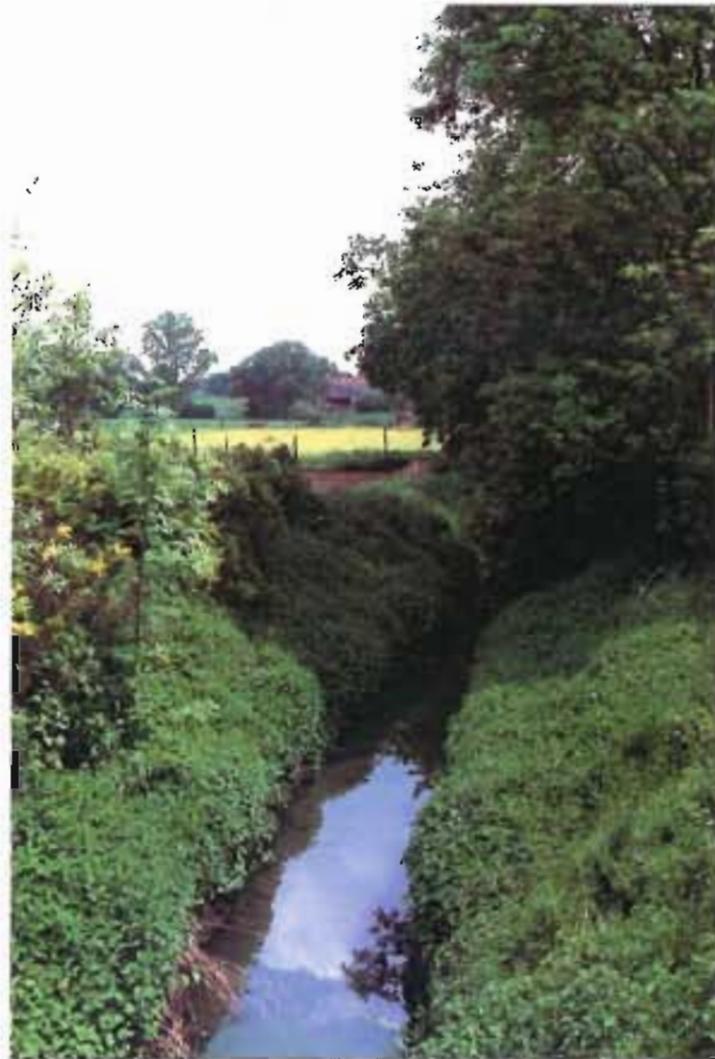
Planche photographique

Plan de l'état actuel dans l'îlot du centre

Dessins de principe des aménagements de venelles

Perspectives et coupes types sur les venelles

LE CHEMIN DU TOUR DE VILLE



La ville d'Avesnes-les-Aubert est assez clairement délimitée par l'ancienne voie de chemin de fer, hormis les excroissances de l'avenue Jules Guesde et de la rue Sadi Carnot. Au nord, l'Erclin marque le fond du coteau vers lequel descend la ville qui se prolonge encore de part et d'autre du CD 74.

Ces deux lignes constituent deux vecteurs de promenade aux ambiances différentes. La liaison de ces deux lignes à l'est et à l'ouest par des chemins d'exploitation permettra de créer une promenade du tour de ville.

Plusieurs niveaux d'intervention sont nécessaires suivant les tronçons :

- définition d'une réserve au P.O.S. pour l'emprise du chemin le long de l'Erclin,
- acquisition de parcelles par la commune afin d'assurer des liaisons entre le CD 91 et l'Erclin et entre le CD 97 et l'Erclin,
- travaux opérationnels à plus ou moins court terme selon la disponibilité des terrains, ceux sur l'ancienne voie ferrée étant les plus faciles à mettre en œuvre dans une première phase.

Les travaux consisteront essentiellement à :

- créer un chemin accessible aux piétons ou aux piétons et cyclistes selon les tronçons,
- marquer par des plantations les seuils et les carrefours et briser les perspectives ennuyeuses de la voie SNCF,
- affirmer la présence de l'Erclin par un alignement le long de la rivière,
- mettre en place des équipements et une signalétique simple, discrète et homogène.

Le chemin serait donc constitué d'une bande cyclable de 1,20 m à 1,50 m de largeur, en schiste fin sur une fondation drainante, ou en sablé stabilisé.

Celle-ci serait bordée par des bas-côtés engazonnés, tondu sur une largeur de 1,50 m.

Les principes de plantation sont les suivants :

- plantation de tilleuls marquant les entrées de ville au niveau de l'ancienne voie ferrée,
- plantation de massifs transversaux ("chicanes") en charme, prunellier, sureau, érable champêtre, etc.,- plantation de zones en friche et plantations écran avec des essences indigènes (charme, prunellier, sureau, érable champêtre, cornouiller, viorne, bourdaine, lierre, etc.)
- mise en valeur des rives de l'Erclin par des alignements de saules blancs, frênes ou aulnes, des plantations de végétaux aquatiques et de plantes oxygénantes,
- plantation de beaux arbres isolés au bord des chemins agricoles pour constituer des liaisons visuelles du parcours du tour de ville.



rue Henri Barbusse



le pont rue Sadi Carnot.



ancienne voie ferrée .

TOUR DE VILLE

TRONCON 5
 CHEMIN AGRICOLE EXISTANT
 PLANTATION DE CHÊNES ISOLÉS
 ARBUSTES CHAMPÊTRES

TRONCON 8-9
 CREATION D'UN CHEMIN EN
 SCISSIE FIN DU SABLE
 PLANTATION DE SAULES, FRÊCHES,
 AULNES ET PLANTES AQUATIQUES
 CLOTURE ET HAIE CHAMPÊTRE
 SITUATION DE LA RESERVE
 A DETERMINER

TRONCON 9
 CREATION D'UN CHEMIN EN SCISSIE
 FIN DU SABLE
 PLANTATION DE SAULES, FRÊCHES,
 AULNES ET PLANTES AQUATIQUES
 CLOTURE ET HAIE CHAMPÊTRE
 PASSERELLES
 SITUATION DE LA RESERVE
 A DETERMINER

TRONCON 7
 SITUATION DE LA RESERVE
 A DETERMINER

TRONCON 4
 CREATION D'UN CHEMIN EN
 SCISSIE FIN DU SABLE
 PLANTATION DE TILLEULS

TRONCON 10
 SITUATION DE LA RESERVE
 A DETERMINER

TRONCON 11
 Con

TRONCON 12
 CHEMIN AGRICOLE EN
 ENROBE EXISTANT
 PLANTATION DE
 CHÊNES ISOLÉS ET
 ARBUSTES

TRONCON 3
 CHEMIN AMÉNAGÉ EXISTANT
 CREATION D'UN ESCALIER ET
 D'UN BALCONNET
 ALIGNEMENT DE TILLEULS
 PLANTATION D'UNE FRÔCHE

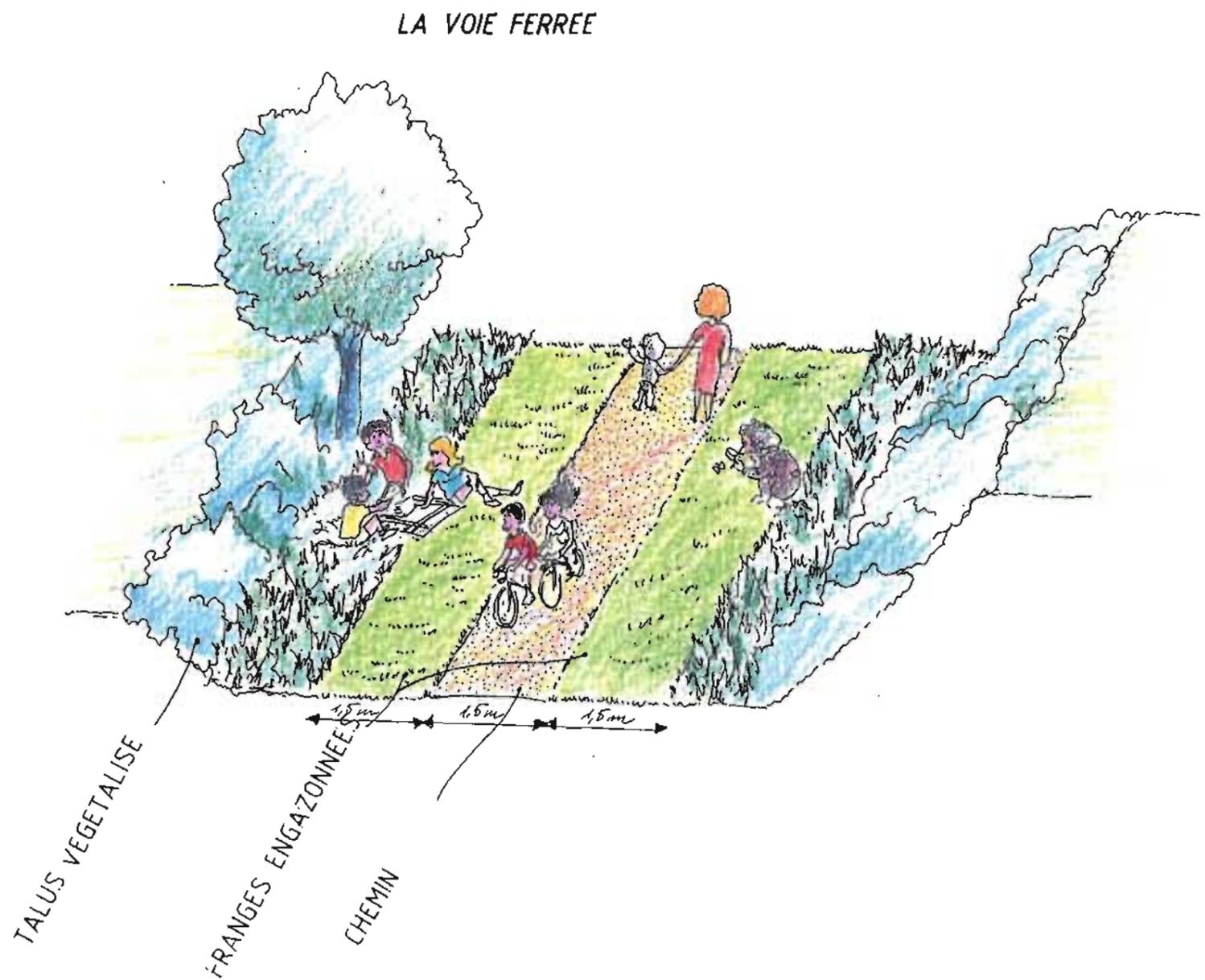
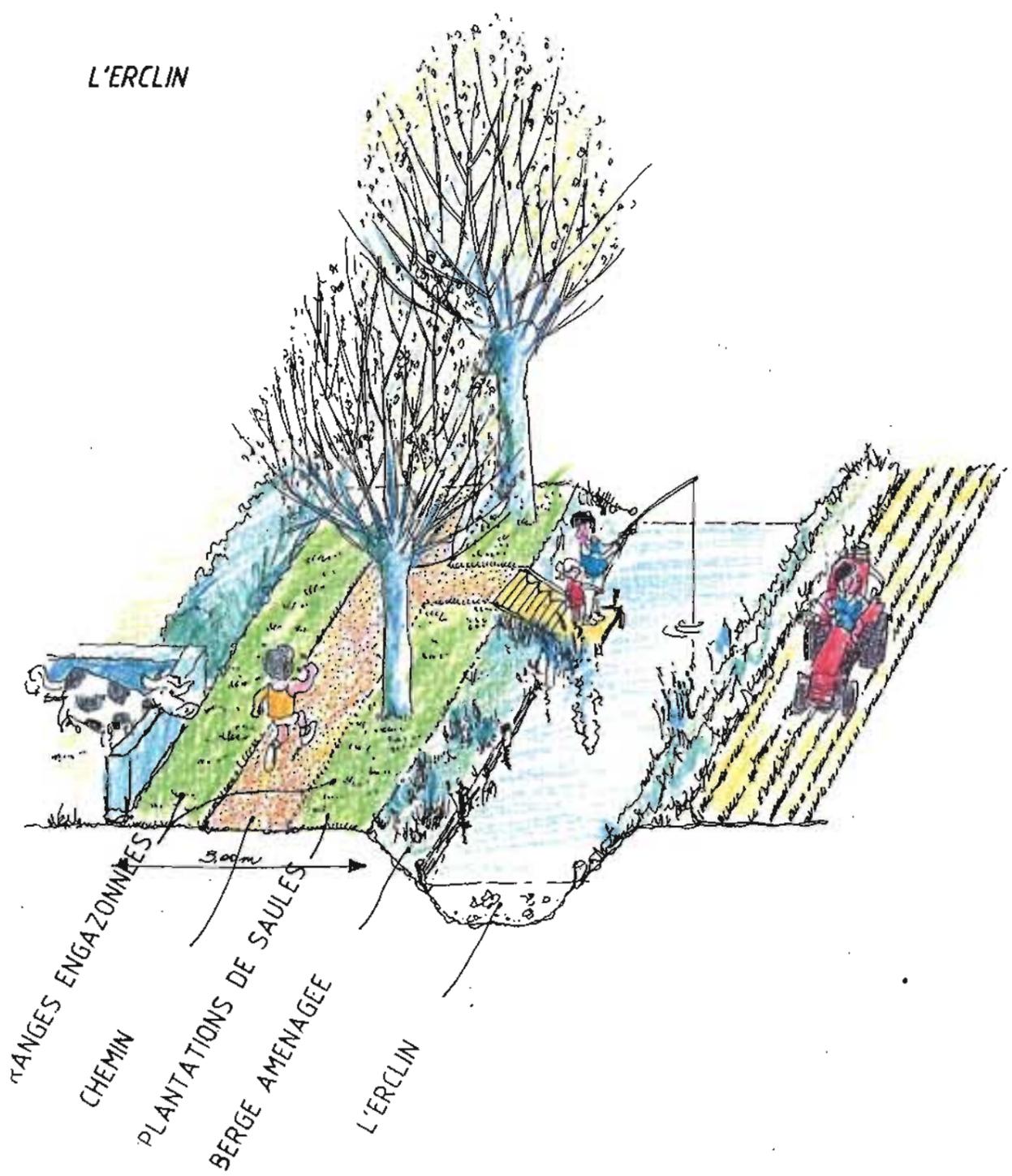
TRONCON 13
 CHEMIN AGRICOLE EXISTANT
 PLANTATION DE CHÊNES ISOLÉS
 BOUQUET D'ARBUSTES CHAMPÊTRES

TRONCON 2
 CREATION D'UN CHEMIN EN
 SCISSIE FIN DU SABLE
 PLANTATION DE TILLEULS ET
 FRÊCHES
 PLANTATION DES "CHÊNES"
 PLANTATION D'UN RANG DE GARAGES
 TOUR DE LA GARE
 ENGAGEMENT

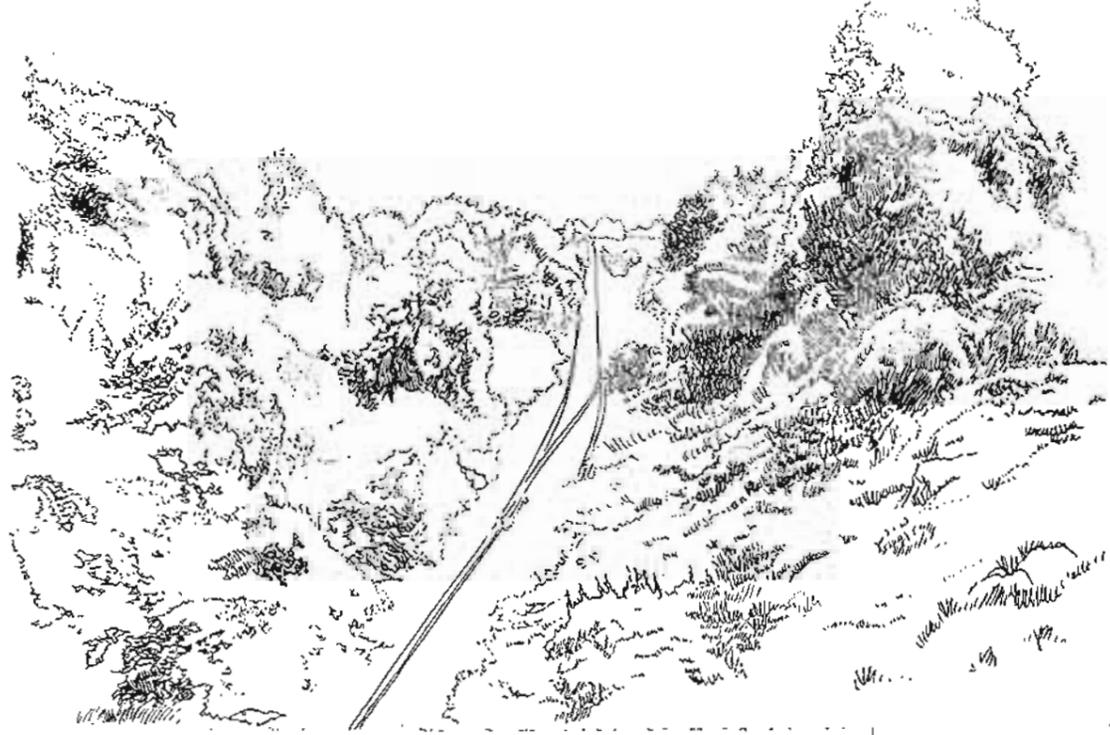
TRONCON 14
 DÉBOUSSILLAGE
 DÉBOUSSILLAGE DU TALUS
 CREATION D'UN CHEMIN
 ALIGNEMENT DE TILLEULS
 PLANTATION

TRONCON 1
 CREATION D'UN CHEMIN EN SCISSIE FIN
 DU SABLE ENTRE LES RAIS
 ALIGNEMENT DE TILLEULS
 TERRASSEMENT D'UNE RAMPE ET
 PLANTATION DES TALUS

SCHEMAS DE PRINCIPE

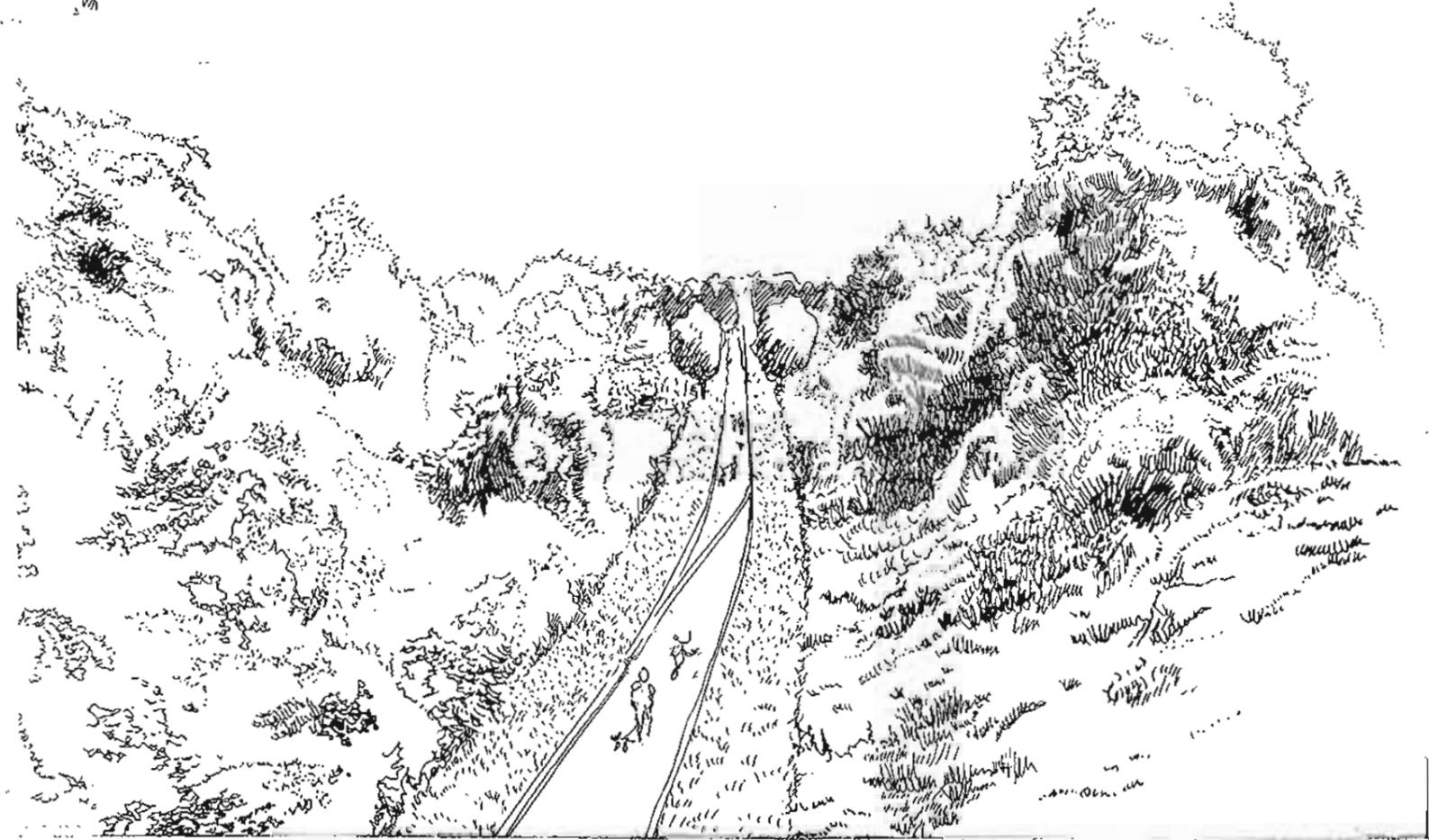


ETAT ACTUEL



TRONCON 1

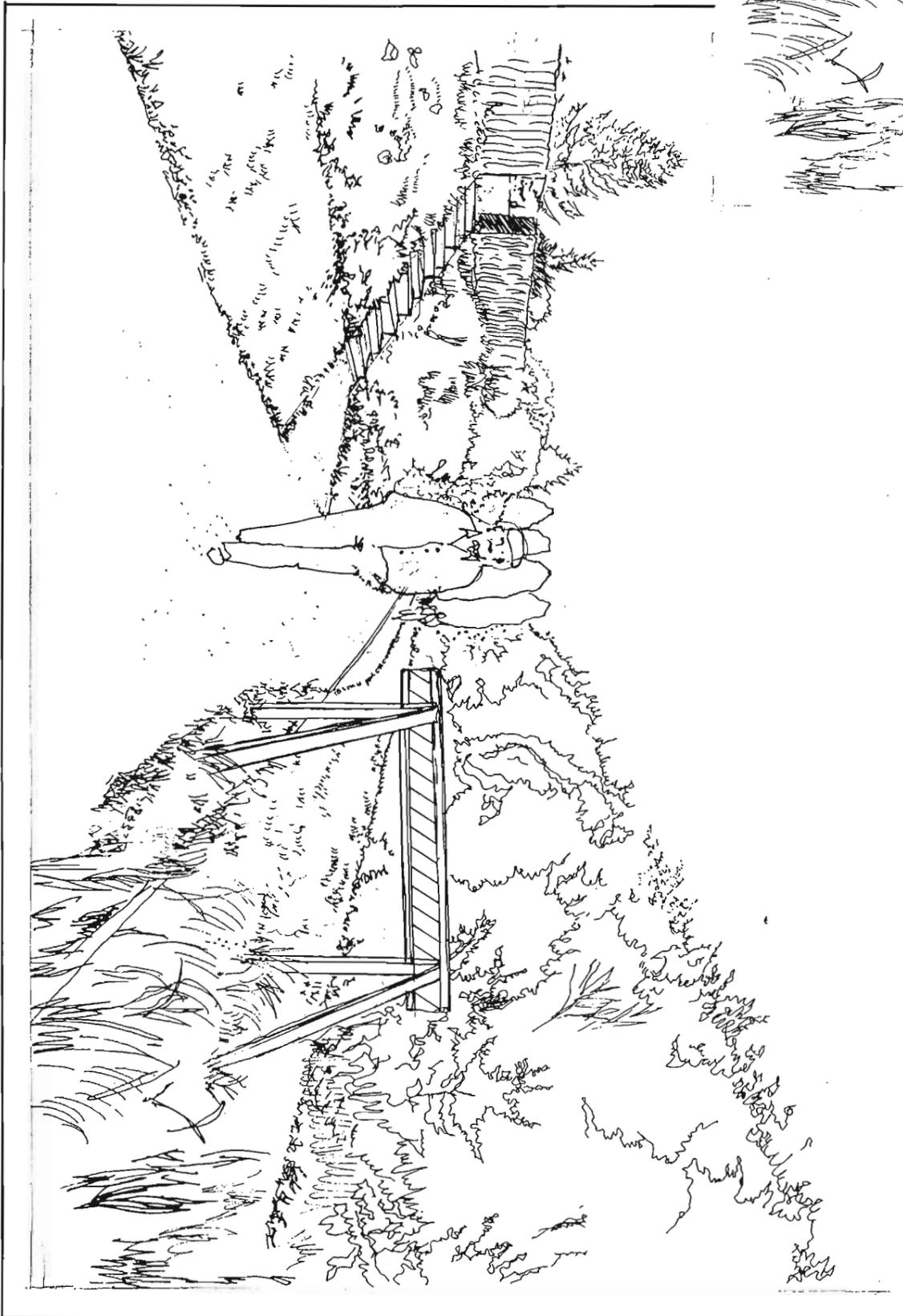
ETAT PROJET



ETAT ACTUEL

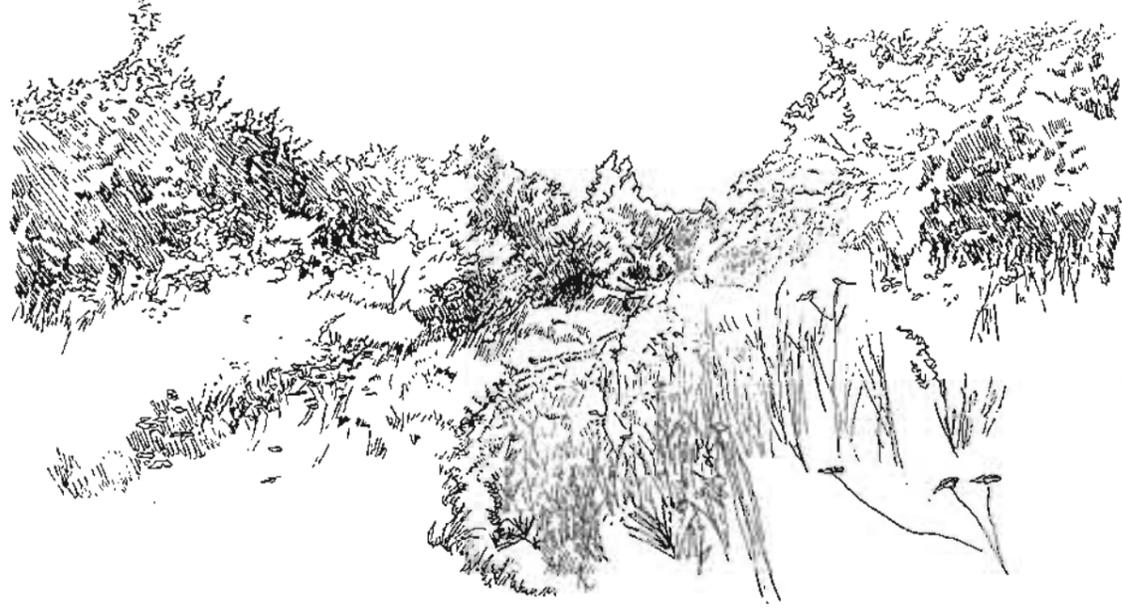


ETAT PROJET



TRONCON 1

ETAT ACTUEL



TRONCON 2

ETAT PROJET



ETAT ACTUEL



TRONCON 2

ETAT PROJET



ETAT ACTUEL



TRONCON 14

ETAT PROJET



LA PLACE DE L'EGLISE

L'entrée à Avesnes par la rue Karl Marx (CD 74 venant de Valenciennes) ou par la rue du 8 Mai 1945 (venant de Cambrai) nous amène à l'église, dont le clocher est perçu de loin, comme repère visuel.

La rue Camelinat représente l'artère principale du centre, du fait de la présence de la mairie, des écoles et de nombreux commerces en remontant vers la place Jean Jaurès et la rue Carnot. L'espace de l'église est un peu la "porte" du centre-ville.

Cet espace est organisé comme un carrefour, un rond-point fonctionnant de fait autour du monument aux morts. L'emprise de la chaussée, conçue pour les véhicules, a limité la superficie du parvis. Les véhicules y roulent vite.

PROPOSITION

La proposition cherche à organiser un espace du type "placette" par récupération de surfaces de chaussée et suppression du "rond-point" autour du monument (qui lui reste en place).

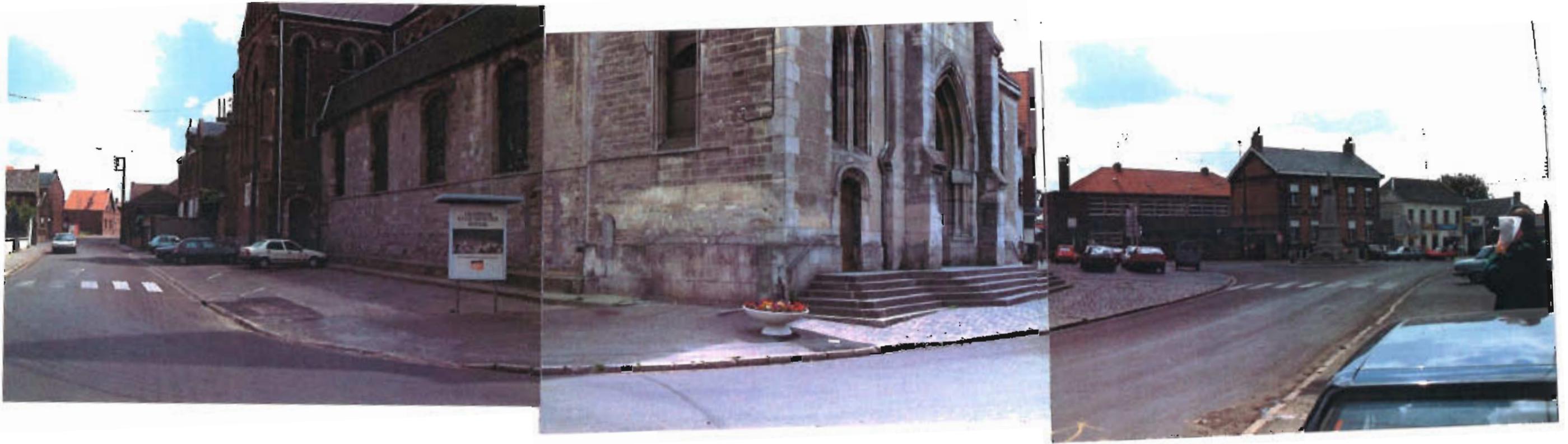
L'église est mise en valeur, le parvis est agrandi devant la perception et le café. L'entrée de la rue Camelinat est ainsi clairement marquée. Le dénivelé du trottoir est supprimé et le dallage traverse la rue. Des bancs sont installés autour des plantations. Un éclairage urbain est installé.

Le stationnement reste possible sur les larges trottoirs, il est marqué au sol par le pavage et des bornes, ainsi que la desserte des commerces et habitations.

L'arrivée depuis Valenciennes par le CD 74 est également traitée : pincement et déviation de chaussée avec plantations d'arbres pour provoquer le ralentissement, en axant l'arrivée sur le clocher.

Le parking au pied de l'église, délaissé aujourd'hui, particulièrement triste, est agrémenté d'arbres et de plantations.



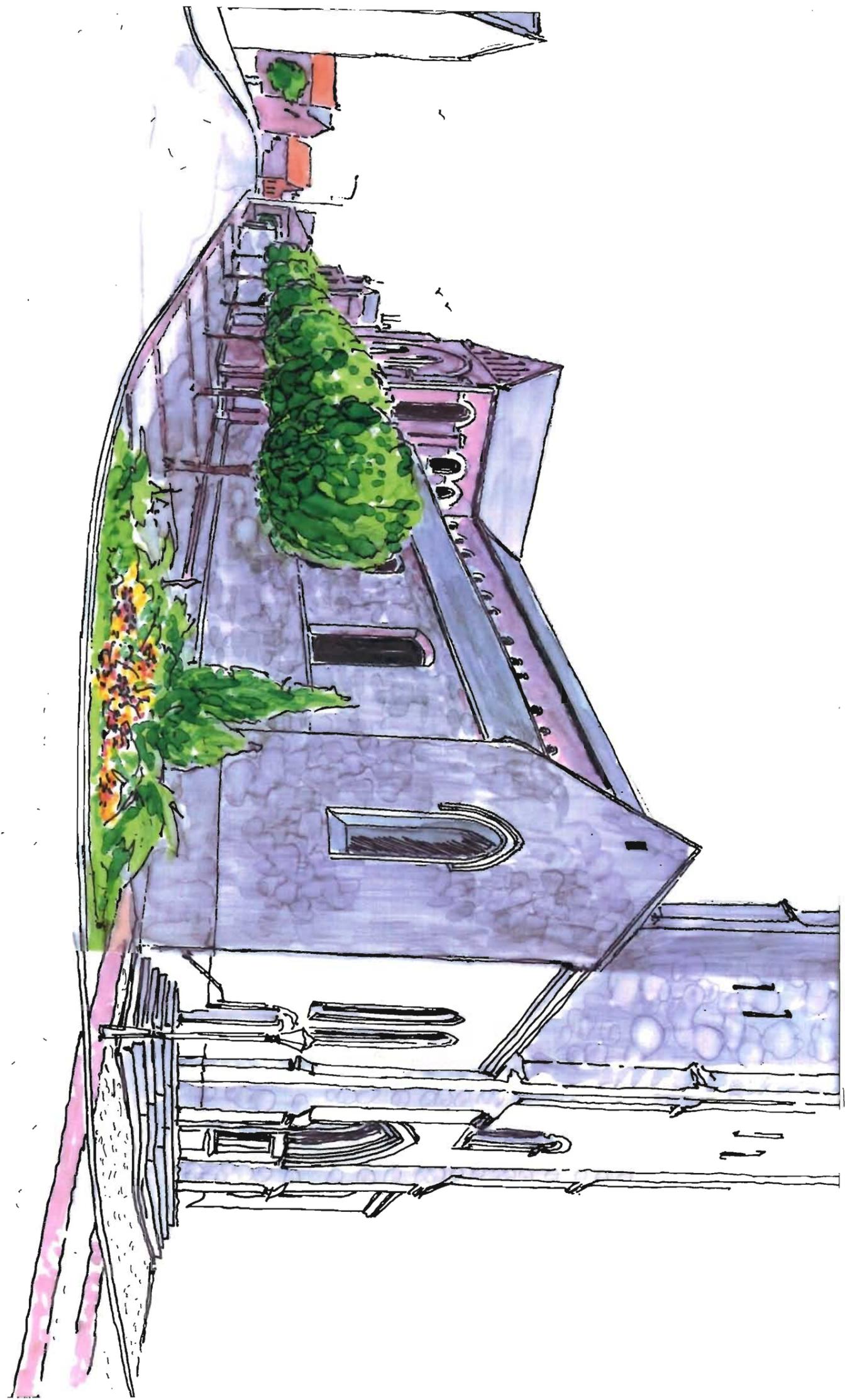


Place de l'Eglise.





rue Jules Ferry



l'Église

12.99

AVESNES

VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
ARCHITECTES J.-L. COLLET et B. FERAILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste

PERSPECTIVE SUR LA PLACE DE L'EGLISE

date Janvier 1991

échelle 1 / 00e



PLACE DE L'EGLISE - 12.90

AVESNES

VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
 ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
 CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
 ARCHITECTES J-L COLLET et B. FERAILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste

PERSPECTIVE SUR LA PLACE DE L'EGLISE - 1.

date Janvier 1991

échelle 1 / 00e



PLACE DE L'EGLISE

01.91

AVESNES

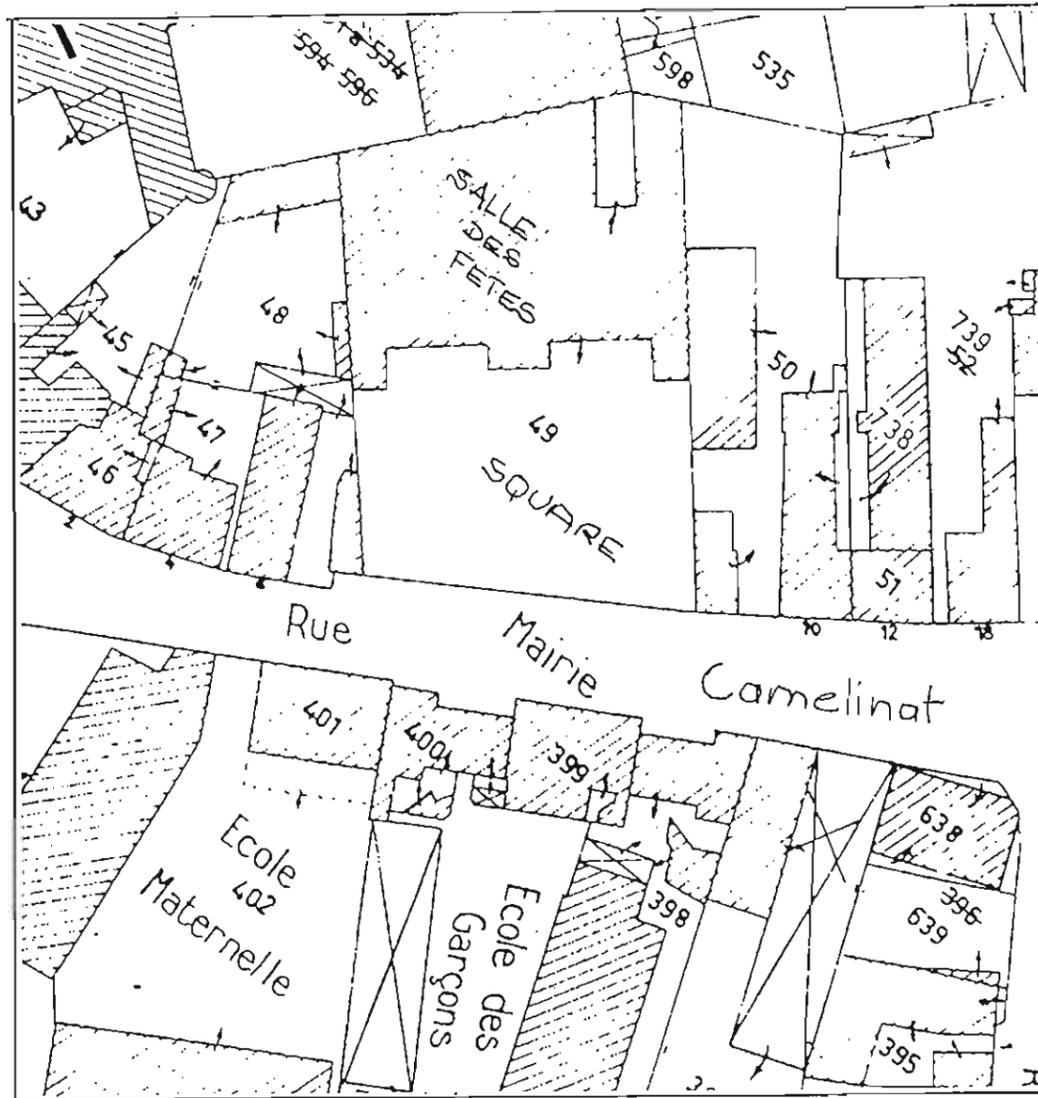
VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
ARCHITECTES J-L COLLET et B. FERRILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste

PERSPECTIVE SUR LA PLACE DE L'EGLISE 2

date Janvier 1991

echelle 1 / 00e

LA PLACE DE LA MAIRIE



Le square situé devant la salle des fêtes, fermée d'une grille, reste un espace réservé aux manifestations exceptionnelles, juste devant la mairie. Celle-ci, en pleine réhabilitation, présente une fort belle façade de briques sur la rue Camelinat, mais il n'y a pas de possibilité de recul pour la mettre en valeur.

La rue est étroite, les trottoirs ne permettent souvent pas qu'on y circule. Le stationnement pose problème.

PROPOSITION

Transformer un lieu un peu confidentiel en place de la Mairie, faire d'un espace vert un espace minéral pour donner une nouvelle dimension à cette partie de la rue Camelinat et ainsi mieux intégrer à la ville la salle des fêtes.

Les lignes losangées du dallage cherchent à réunifier l'espace entre la Mairie et la salle, traité 'à niveau', sans trottoirs.

Les plantations d'arbres sont revues en fonction du dessin des dallages. De chaque côté, le long des mitoyens, des massifs plantés sont créés. Les murets de briques permettent d'absorber la pente assez forte vers la rue.

Eclairage et mobilier urbain mettent en valeur la nouvelle organisation de l'espace créé.

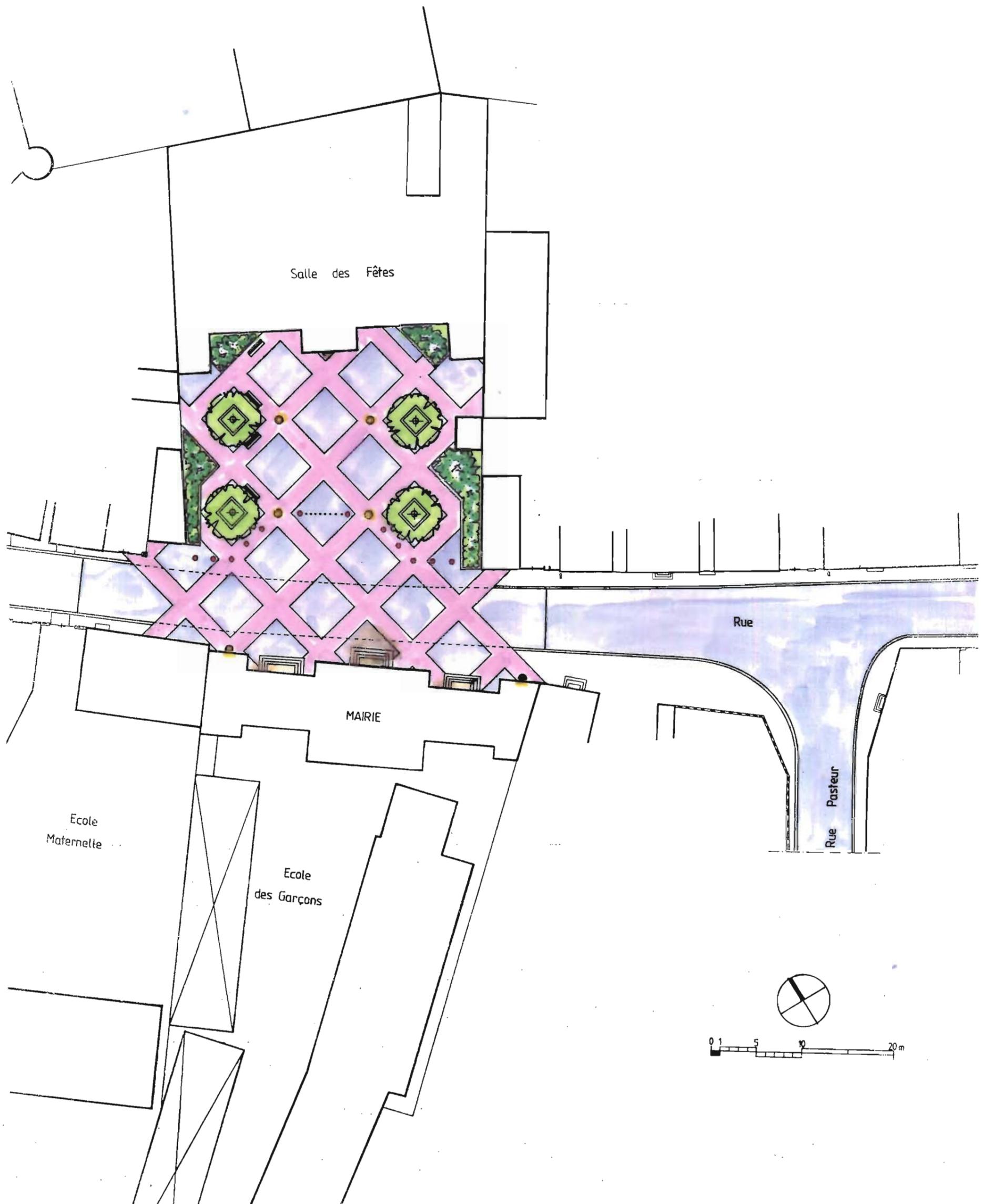
Le stationnement y serait proscrit (bornes) et réorganisé dans la restructuration des parties arrières (cour des pompiers, écoles)



CD 74



rue de la Mairie



AVESNES

VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
 ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
 CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
 ARCHITECTES J.-L. COLLET et B. FERRILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste

PLACE DE LA MAIRIE

date Janvier 1991

échelle 1 / 500e



Place de la Mairie

01.91

LA PLACE JEAN JAURES

Le carrefour constitué par les rues Camelinat, Jean Jaurès et Carnot regroupe un grand nombre des commerces du centre d'Avesnes-les-Aubert. Simplement constitué d'un rond-point à un élargissement de chaussée, sans traitement particulier.

Le stationnement se fait naturellement sur les trottoirs assez larges. C'est surtout un stationnement de courte durée, liés aux commerces (cf. enquête circulation de la DDE).

L'espace n'est pas traité pour valoriser les activités de centre-ville et notamment les commerces. Le place du marché est toute proche et la commune a racheté un ancien magasin au bord de la rue Carnot pour en faire une salle polyvalente.

Le carrefour doit rester néanmoins, dans le plan de circulation de la ville, un endroit très emprunté par les véhicules.

PROPOSITION

Pour unifier et agrandir l'espace toutes les surfaces sont mises à niveaux. Les différentes fonctions de l'espace (chaussée, parking, trottoirs...) sont mises en évidence par la différenciation des matériaux.

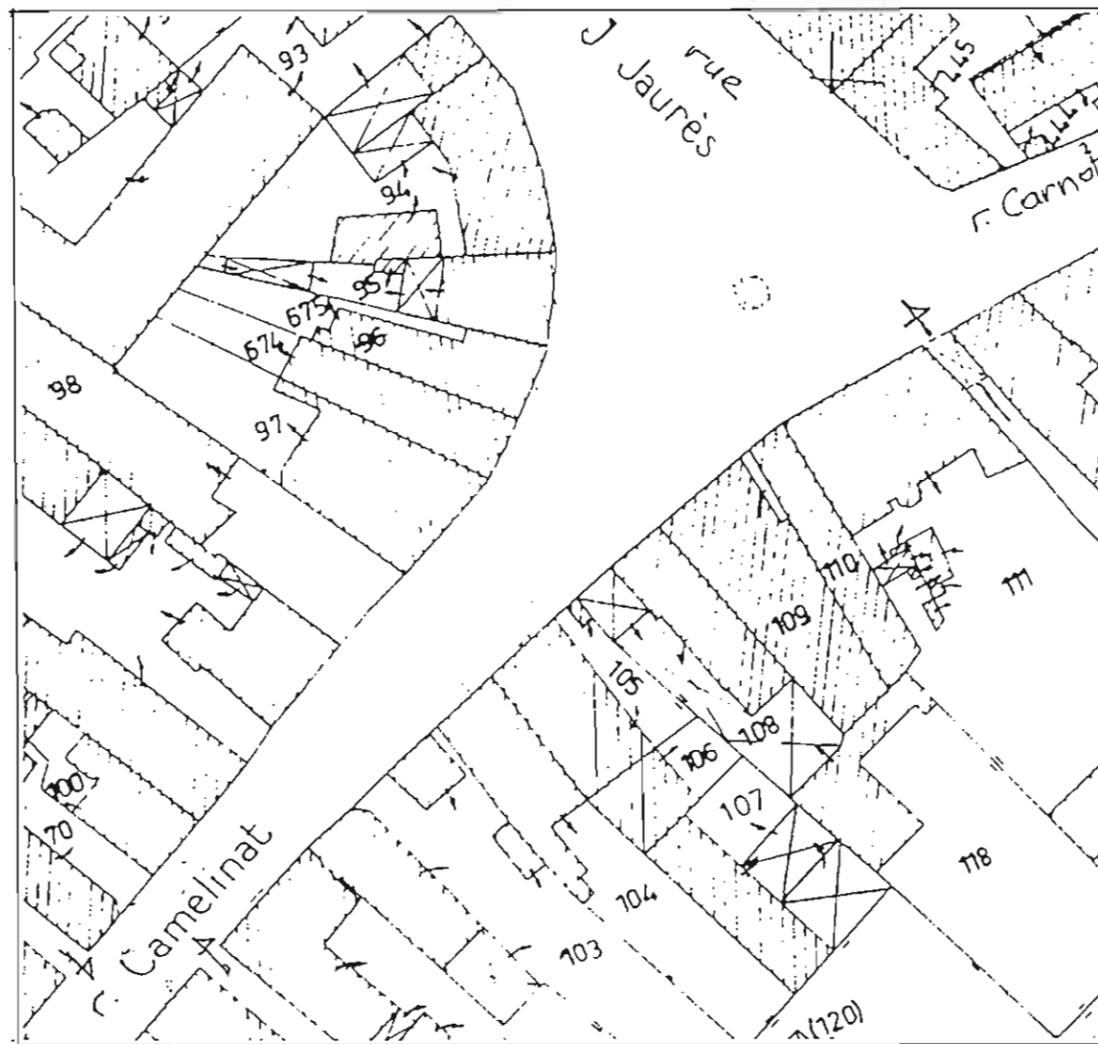
L'échelle et le dessin des grands damiers et lignes de la place de l'église sont repris comme thèmes dominants sur tout le centre.

Deux grandes jardinières plantées sont créés devant les commerces, contribuant à organiser à cet endroit un espace privilégié pour le piéton.

L'idée du rond-point au carrefour est maintenu.
La partie centrale du cercle n'est plus constituée par un mat d'éclairage sur plot mais par une légère 'bosse' pavée qui reste franchissable aux véhicules, notamment autobus ou camions.
Cela permet une réduction de l'emprise de la chaussée au profit des piétons.

Le stationnement est maintenu sur la plupart des trottoirs larges, mais les places sont repérées et marquées par les revêtements et les bornes infranchissables.

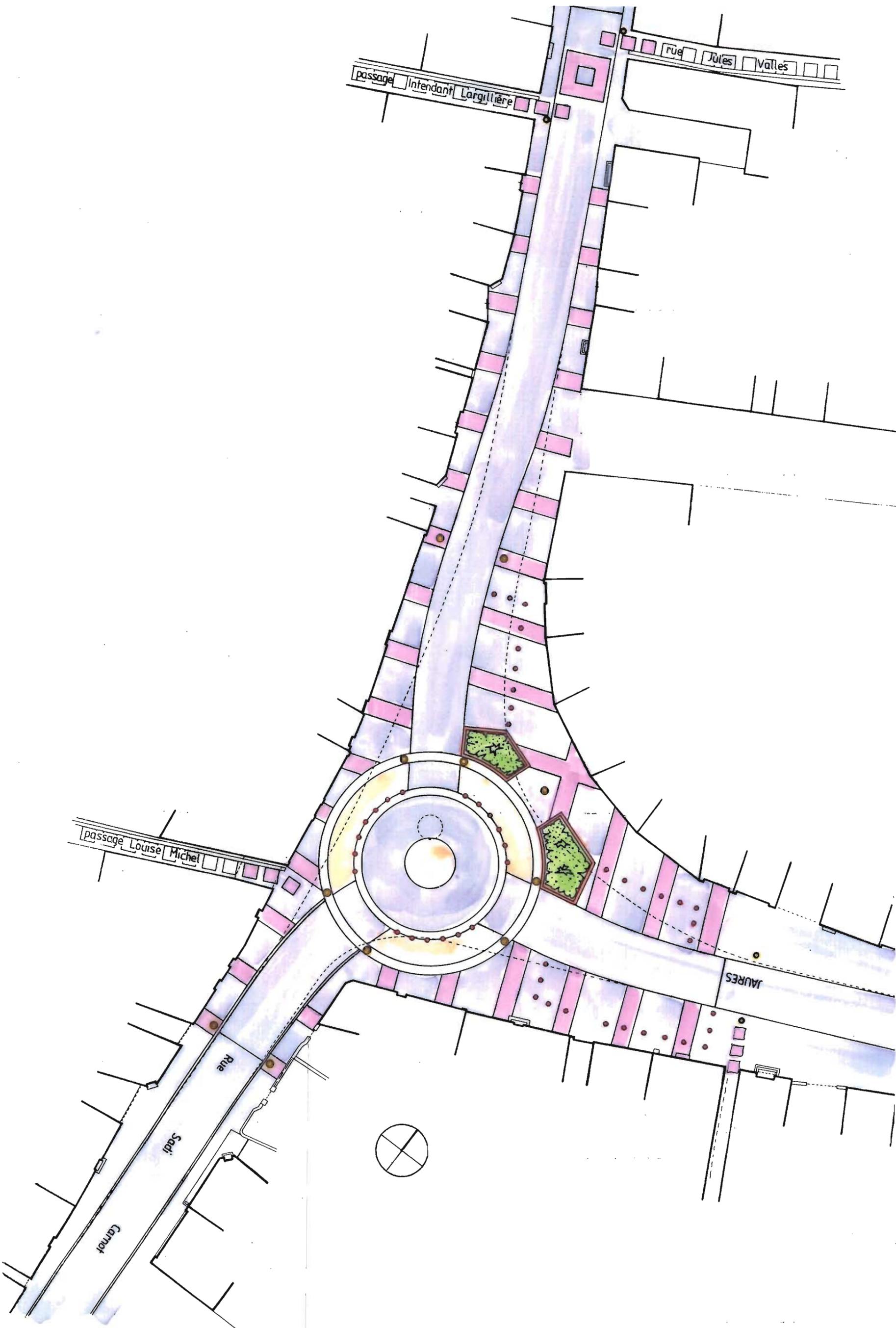
Eclairage et mobilier mettent en valeur la nouvelle composition de l'espace.





Place Jean Jaurès





<p>AVESNES</p>	<p>VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD ARCHITECTES J-L COLLET et B. FERAILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste</p>	<p>PLACE JEAN JAURES date janvier 1991 échelle 1 / 500e</p>	
-----------------------	---	--	--

LA PLACE DU MARCHÉ

La place du marché constituait une des priorités du programme d'amélioration du cadre de vie.

C'est un espace récupéré à l'intérieur d'un îlot urbain, vaste parcelle de 2000 m² entourée de murs de clôture.

Faiblement aménagée (arbres erratiques mal taillés en périphérie), elle offre l'image d'un grand parking, inutilisé la plupart du temps.

La démolition de l'ancienne salle de cinéma devrait permettre la liaison vers la rue Camelinat.

PROPOSITION

L'aménagement de cet espace devrait être davantage lié à un travail en profondeur dans le parcellaire du cœur d'îlot. En effet, tel qu'il se présente, c'est une zone en cul-de-sac, d'urbanité douteuse, qu'un simple aménagement de surface ne rendra pas plus attractif.

Une étude approfondie du parcellaire et du bâti environnant permettrait à plus long terme une véritable restructuration urbaine autour de cet espace et sa jonction avec la rue Camelinat et éventuellement avec la rue Jules Ferry par la venelle piétonne.

Nota : C'est d'ailleurs un type d'actions à long terme qui devrait être favorisé dans le noyau ancien de la ville, notamment dans les arrières de la mairie et plus généralement autour du réseau de venelles.

La proposition d'aménagement de cet espace reste donc pour le moment en retrait des principales priorités et l'intervention volontairement fort modeste consiste à planter une dizaine d'arbres vers la rue Jean Jaurés pour atténuer la vision de terrain vague et créer une frange verte au bord de la rue.

Il y aurait sans doute intérêt à ce que le marché, qui n'occupe pas la totalité de l'espace, reste en bordure de la place et se répande un peu plus dans la rue Jean Jaurés, assez large afin de mieux contribuer à l'animation du centre.



Place du marché





AVESNES

VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
ARCHITECTES J-L COLLET et B. FERAILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste

PLACE DU MARCHE

date Janvier 1991

echelle 1 / 500e

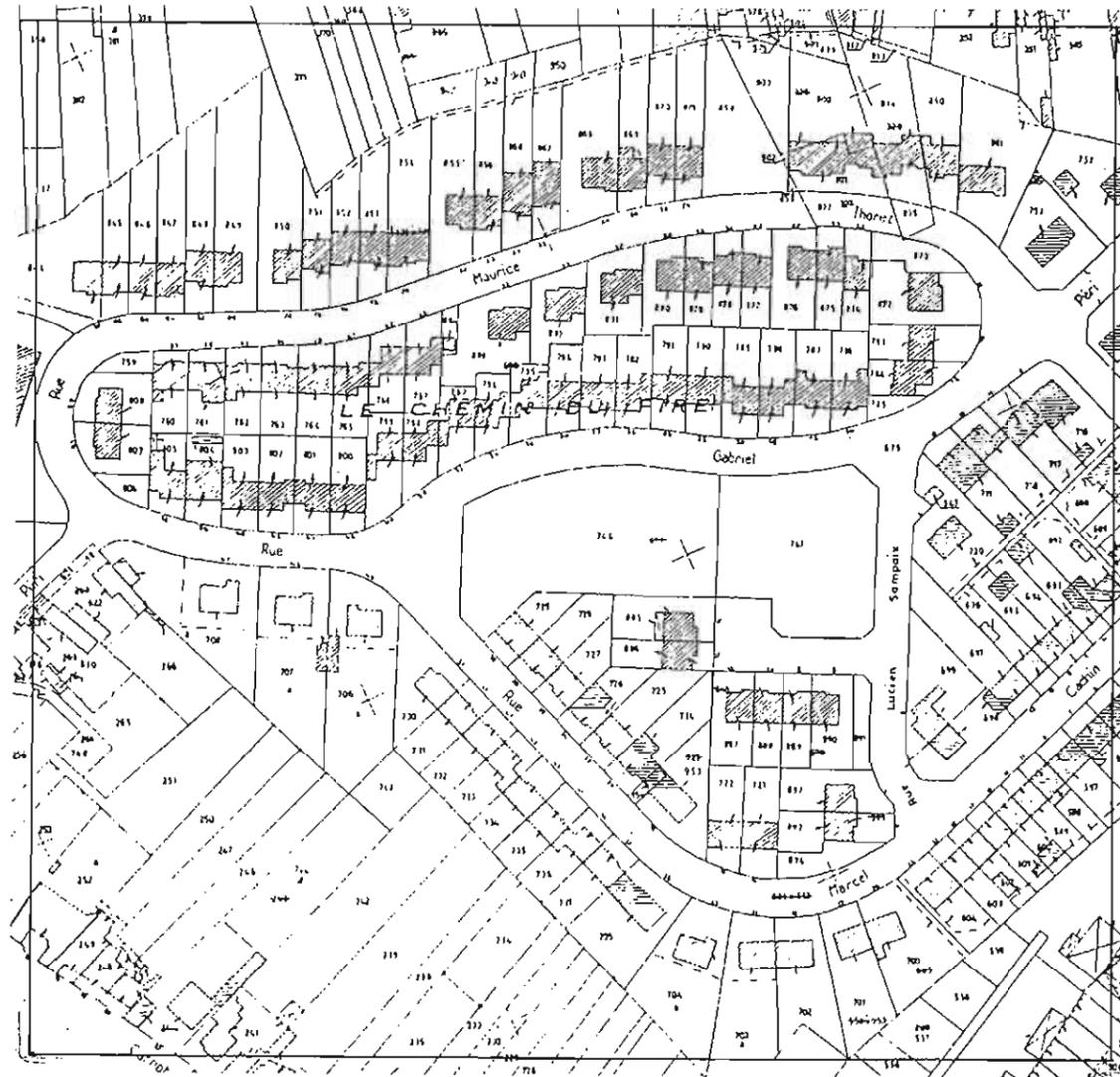
LE SQUARE - CITE ALAMO

Le square de la cité ALAMO souffre de la pauvreté de la structure végétale et de son manque de finition.

Il existe en effet une esquisse de dessin des chemins, quelques arbres ou arbustes isolés au milieu de la pelouse, des tronçons de lisses en béton qui isolent le square de la rue et un terrain de boule en schiste rouge sans appui végétal.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le dessin et la composition de ces structures mais d'affirmer leur existence par plusieurs principes :

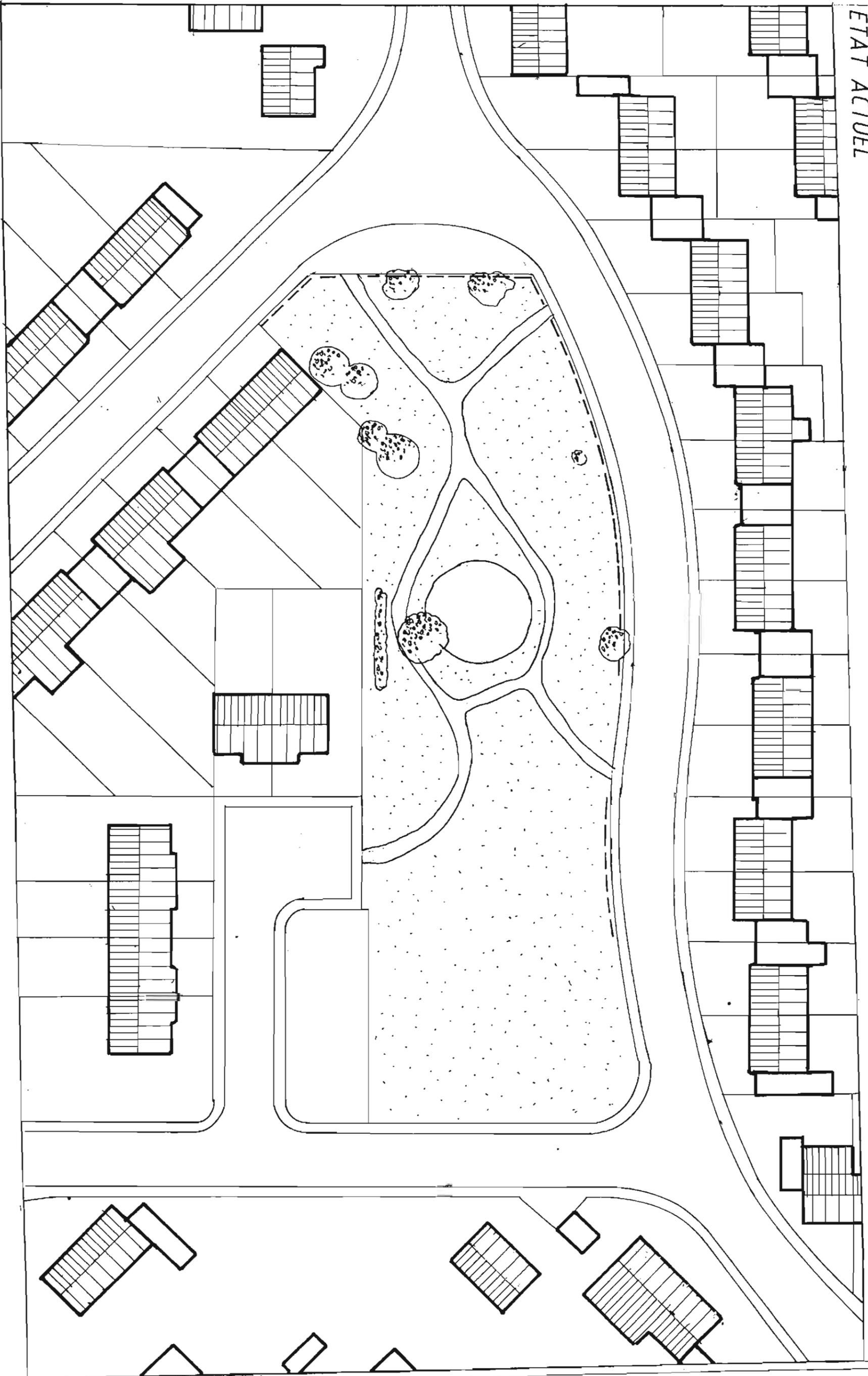
- création d'un pôle central défini par un kiosque de jardin au centre d'une aire de jeu cernée par des haies d'ifs taillés,
- couverture du jeu de boule par un mail de platanes et mise en place de bancs,
- épaissement des limites par des masses végétales denses d'arbustes (saule à feuille de romarin, noisetier, ceanothe, viornes, deutzia, genêt, jasmin)
- constitution de différents espaces de pelouse qui s'enchaînent entre ces masses arbustives,
- marquage des accès par deux arbres (pommiers à fleurs),
- ponctuation par de beaux arbres de parc isolés (tulipier, liquidambar, pavier, érable rouge),
- finition des chemins,
- remise en état des lisses en béton.





Square Alamo

ETAT ACTUEL



AVESNES

VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
ARCHITECTES J. COLLET et B. FERAILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste

SQUARE ALAMO. ETAT ACTUEL

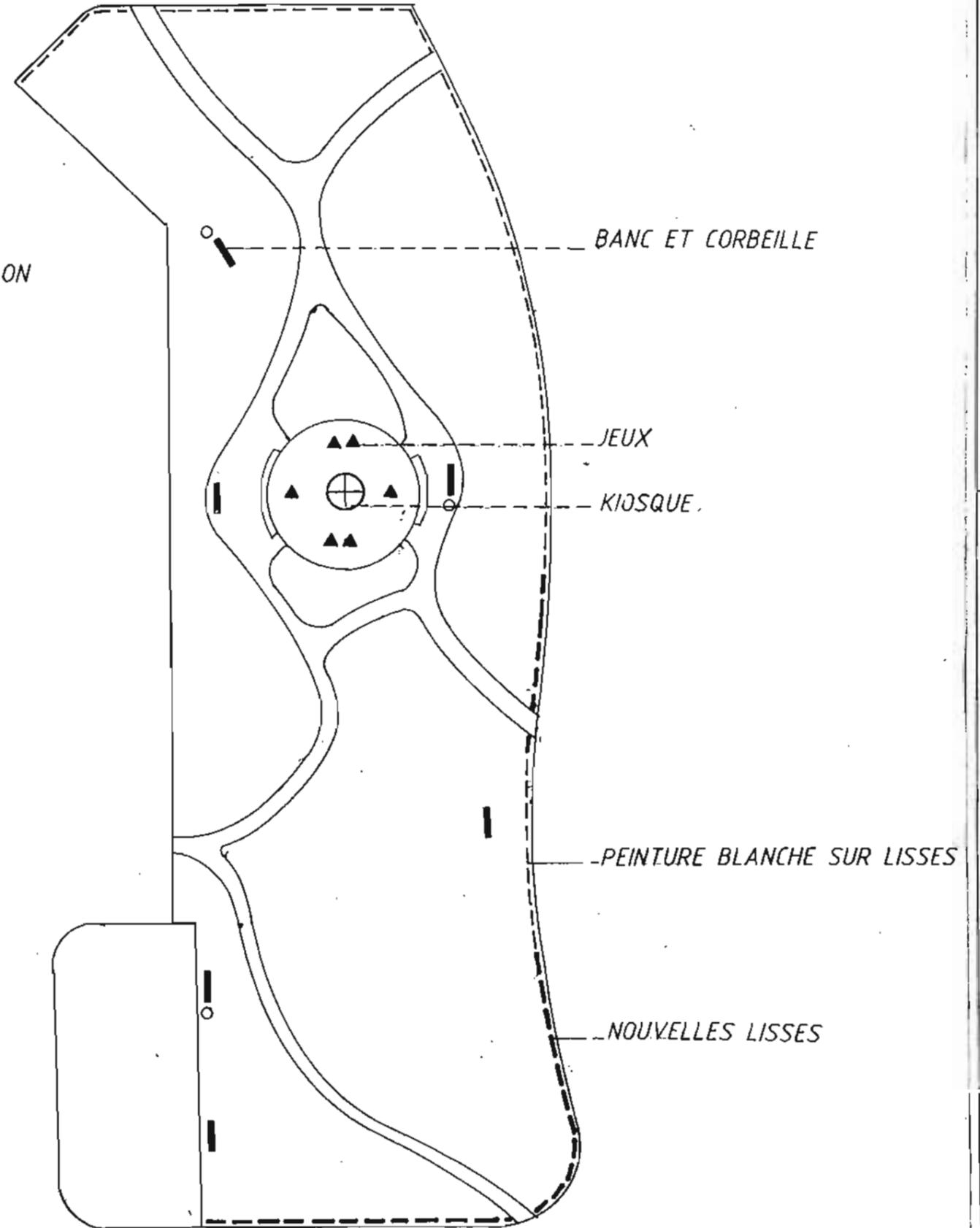
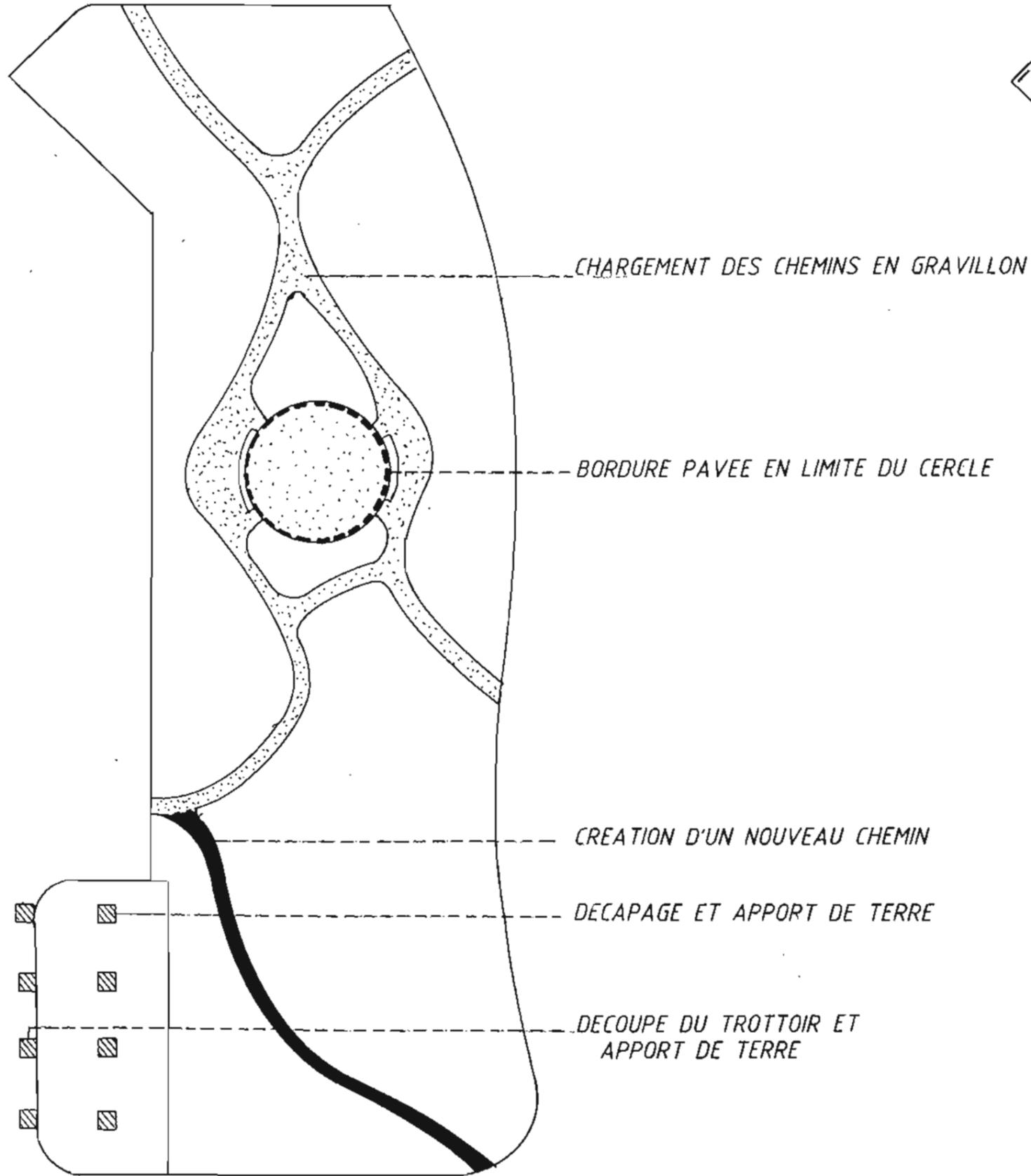
date janvier 1991

échelle 1 / 00e

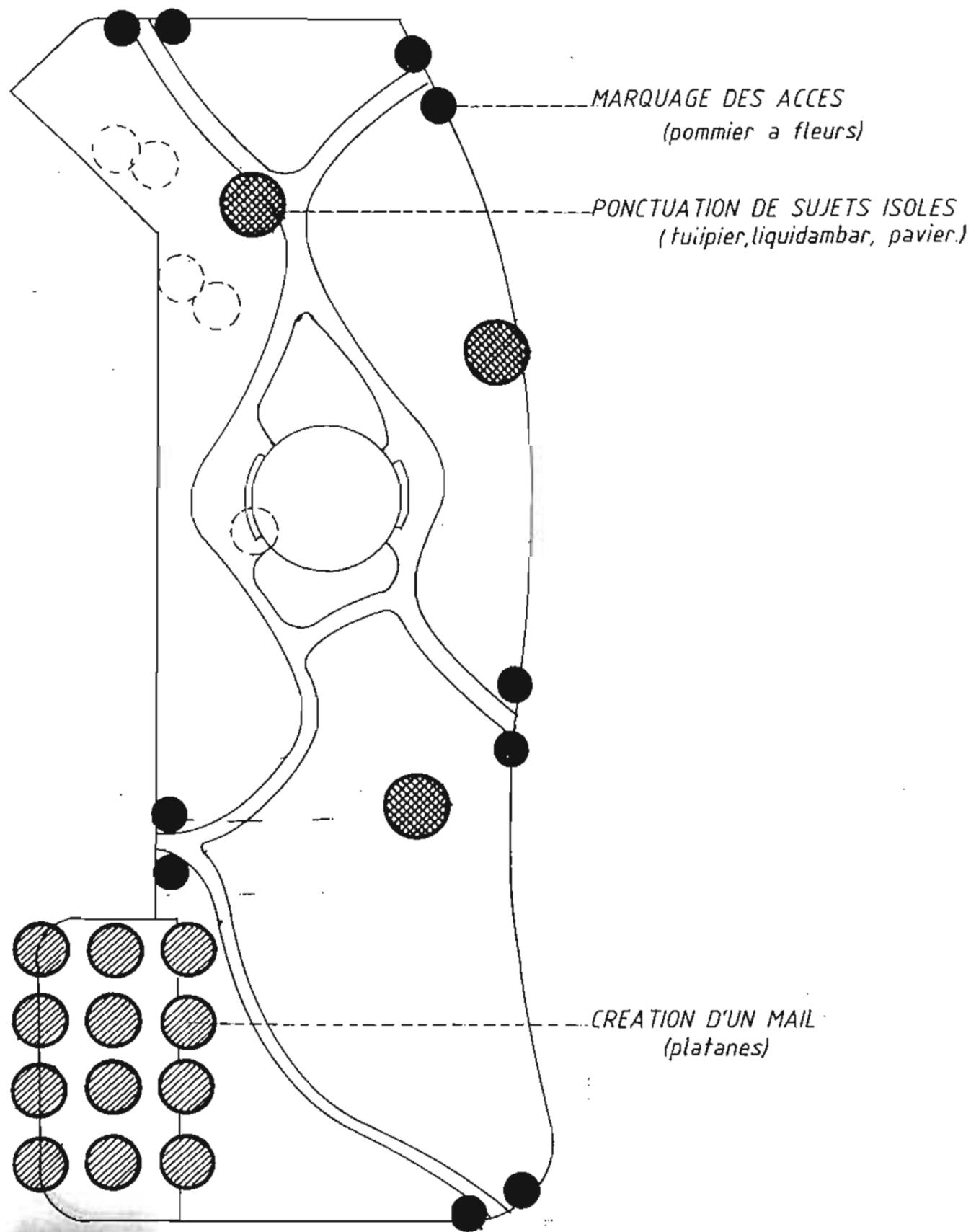


SOLS

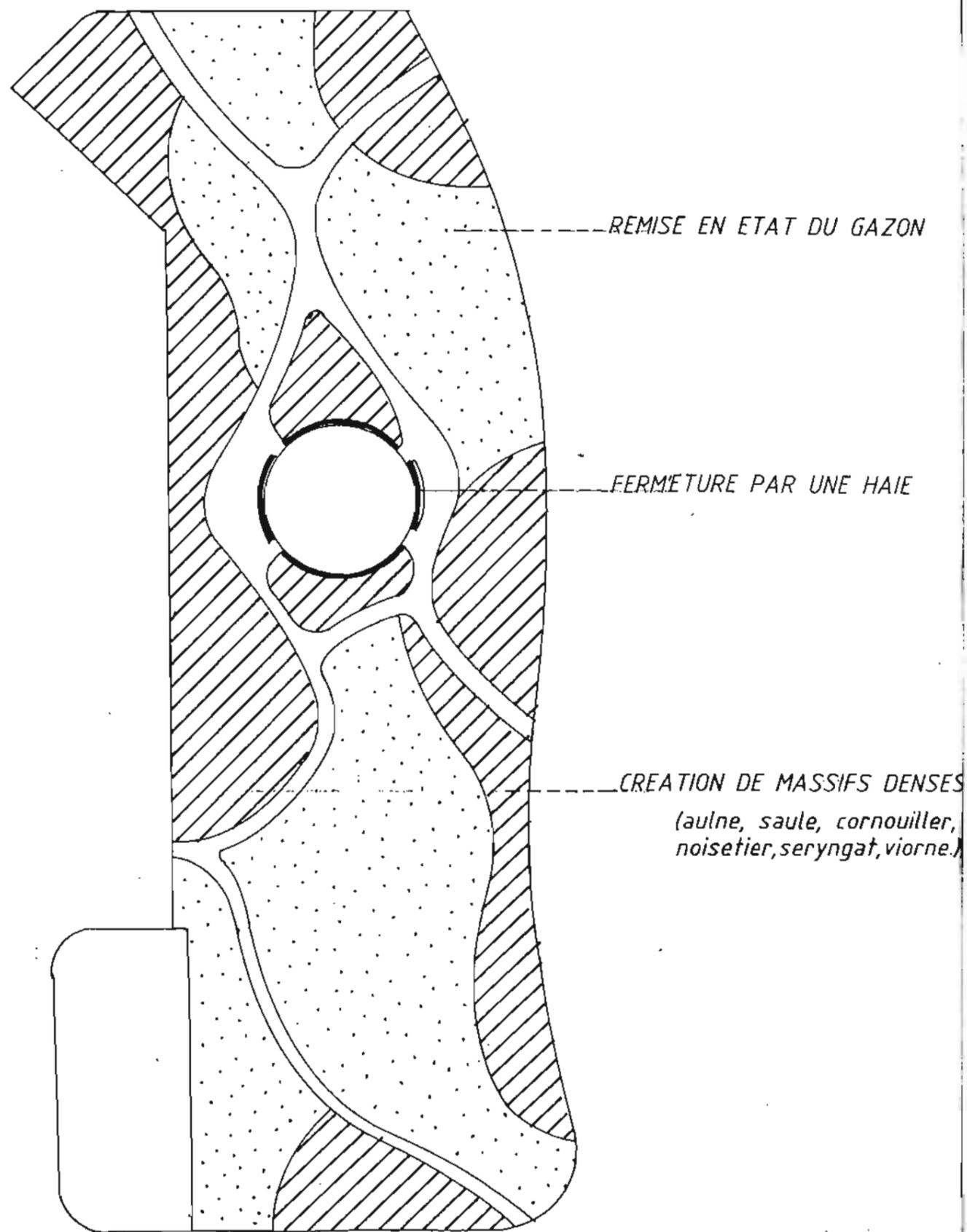
EQUIPEMENTS



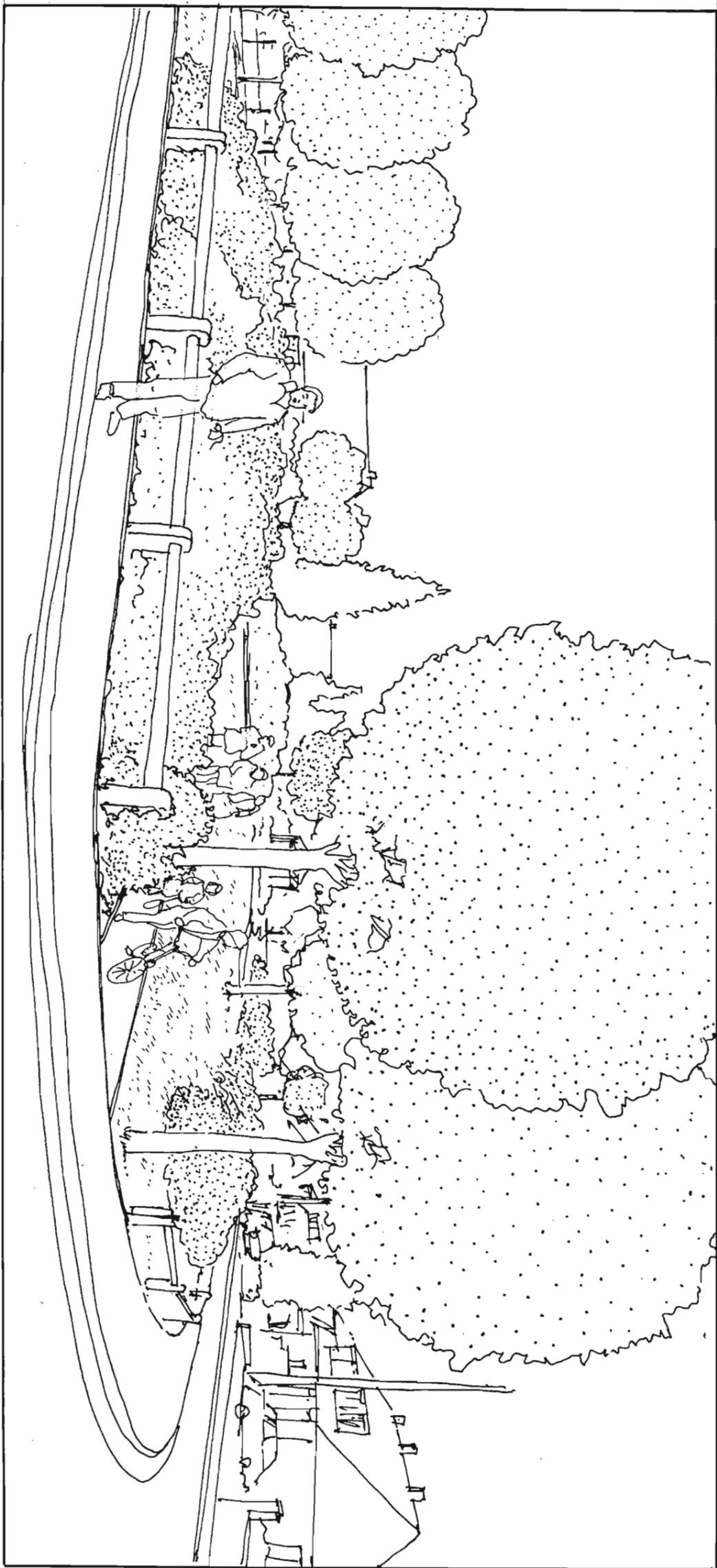
ARBRES



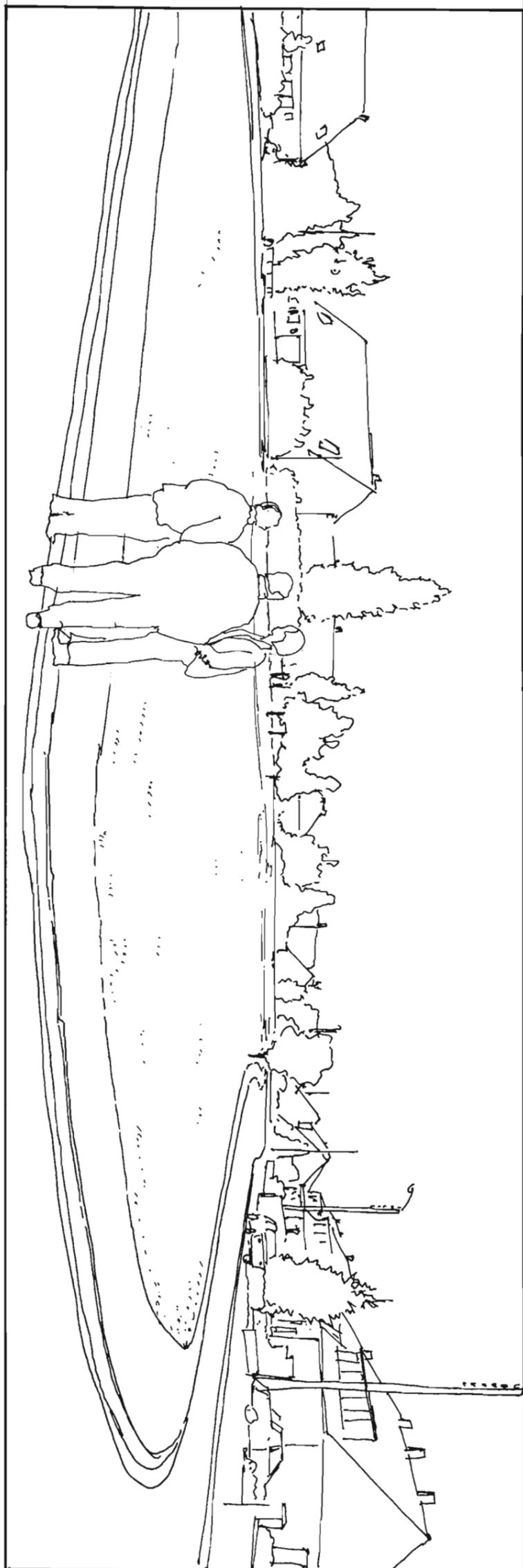
ARBUSTES ET GAZON



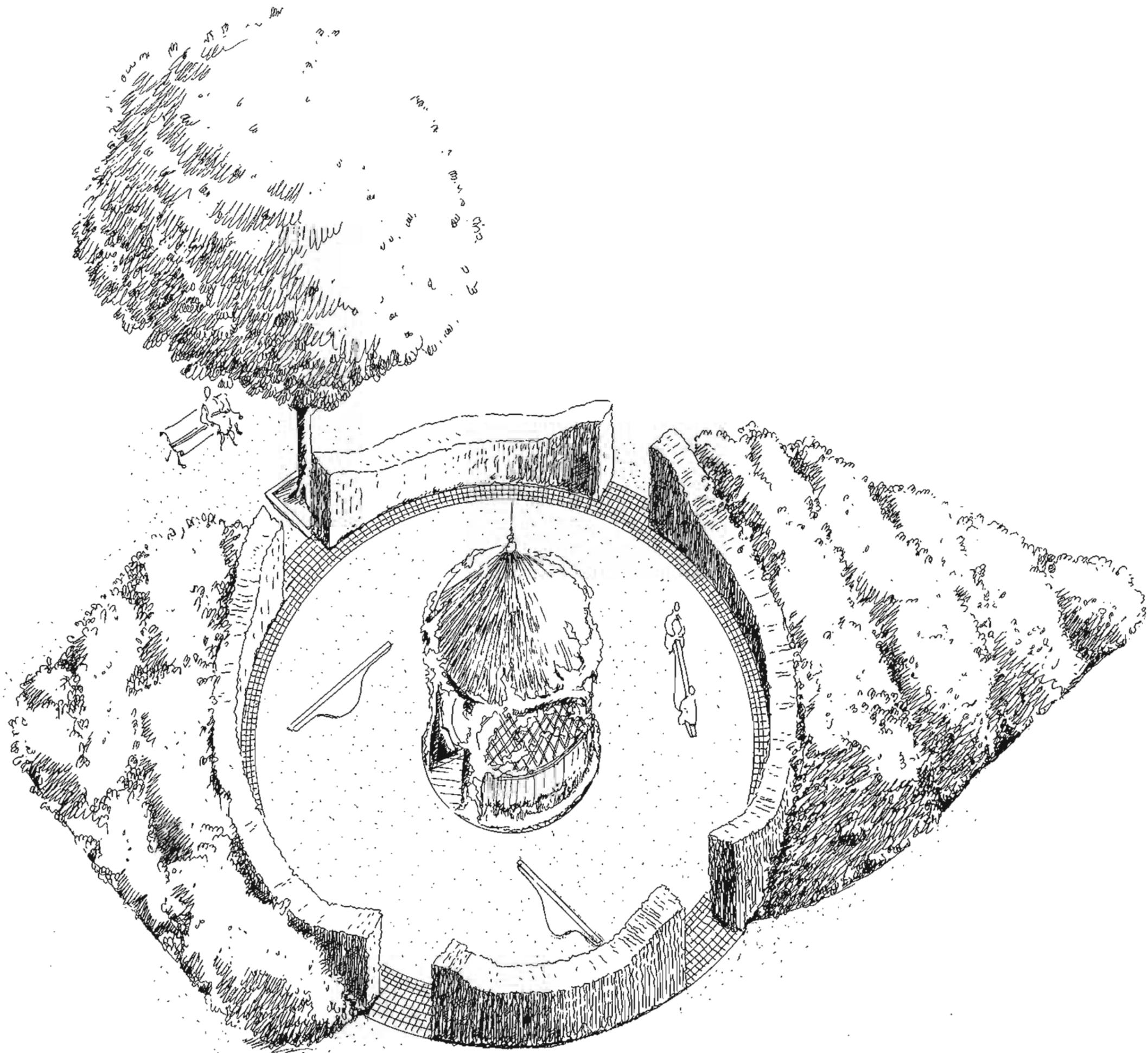
ETAT PROJET



ETAT ACTUEL



KIOSQUE



AVESNES

VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
ARCHITECTES J.-C. COLLET et B. FERRAILLE - PAYSAGE Th. LOUF, paysagiste

SQUARE AKAHO - AYOUMOTTAIE

date Janvier 1991

échelle 1 / 00e

LE STADE

Situé à l'extrémité est de la commune, et desservi par le CD 74, le stade pose plusieurs problèmes :

- une façade inesthétique en plaques ciment,
- un environnement dévalorisé par la présence d'un ferrailleur,
- un vaste terrain nu de 1 500 m² sans véritable structure,
- des ambiances végétales pauvres.

Le projet concerne essentiellement l'aménagement du terrain à l'entrée du stade. Deux terrains de tennis, récemment construits sont les seuls équipements existants.

Une aire en schiste de 4 500 m² constitue un parking démesuré pour la fréquentation du stade. Le reste du terrain est occupé par une friche d'herbacées.

L'aménagement de l'ancienne voie ferrée permettra de constituer un nouvel accès depuis les quartiers au sud de la ville. Le projet d'acquisition par la commune du terrain du ferrailleur améliorera les abords du stade et l'entrée de la ville. L'éventualité d'acquérir également le terrain de football et les parkings du CES, permettra de créer, de part et d'autre du fossé de l'ancienne voie ferrée des équipements complémentaires.

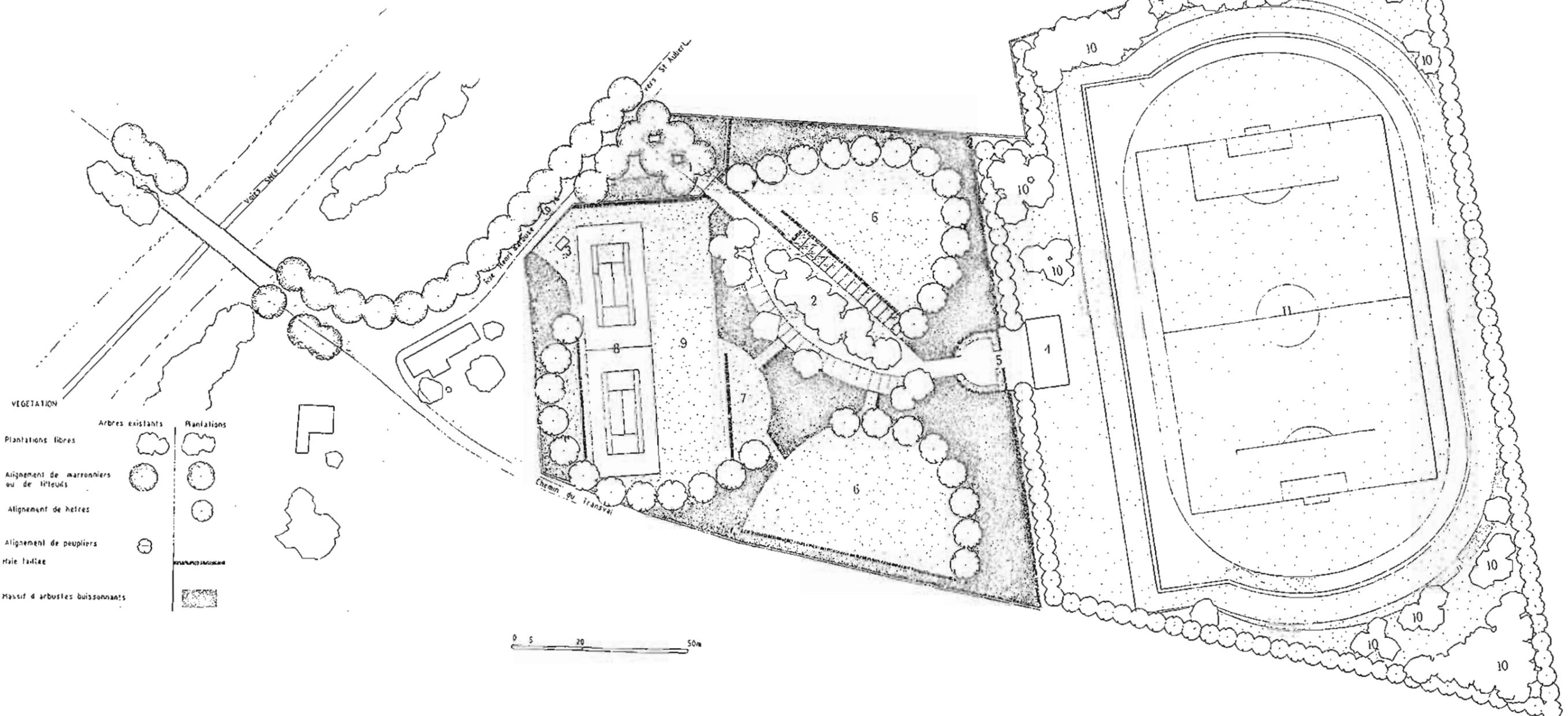
Les buts sont avant tout :

- la reconstitution d'une façade sur la rue Barbuse : plantation de tilleuls jusqu'au pont de chemin de fer, réalisation d'une clôture transparente avec une grille posée sur un muret bas, entrée avec recul par rapport à la rue.
- l'aménagement d'ensemble du terrain de 1 500 m² en le morcelant grâce à la végétation en constituant des clairières soulignées par des alignements de hêtres ou de charmes, des haies de charmes et des massifs d'arbustes à fleurs (viornes, symphorines, saules à feuilles de romarin, cornouiller, etc.)
- L'enrichissement végétal des abords du terrain de football par des plantations d'arbres en futaie : hêtres, chênes, charmes, merisiers et sorbiers.
- réalisation d'un parking en bicouche de 50 places autour d'un bosquet de sorbiers et de robiniers
- aménagement de l'entrée du terrain de football par des plantations d'arbres en futaie : hêtres, chênes, charmes, merisiers et sorbiers.



PLAN GENERAL DES TERRAINS DE SPORT

- 1 ENTREE
- 2 ACCÈS PARKING
- 3 CLUB HOUSE TENNIS
- 4 VESTIAIRE ET GRADINS
- 5 BILLETTERIE
- 6 CLAIRES DE JEUX
- 7 ESPACE SPECTATEURS
- 8 TENNIS EXISTANTS
- 9 FUTURE EXTENSION DES TENNIS
- 10 PLANTATIONS EN POTEAUX
- 11 TERRAIN DE FOOT



VEGETATION

Plantations libres	Arbres existants	Plantations
Alignement de marronniers ou de tilleuls		
Alignement de hêtres		
Alignement de peupliers		
Haie taillée		
Massif d'arbustes buissonnants		

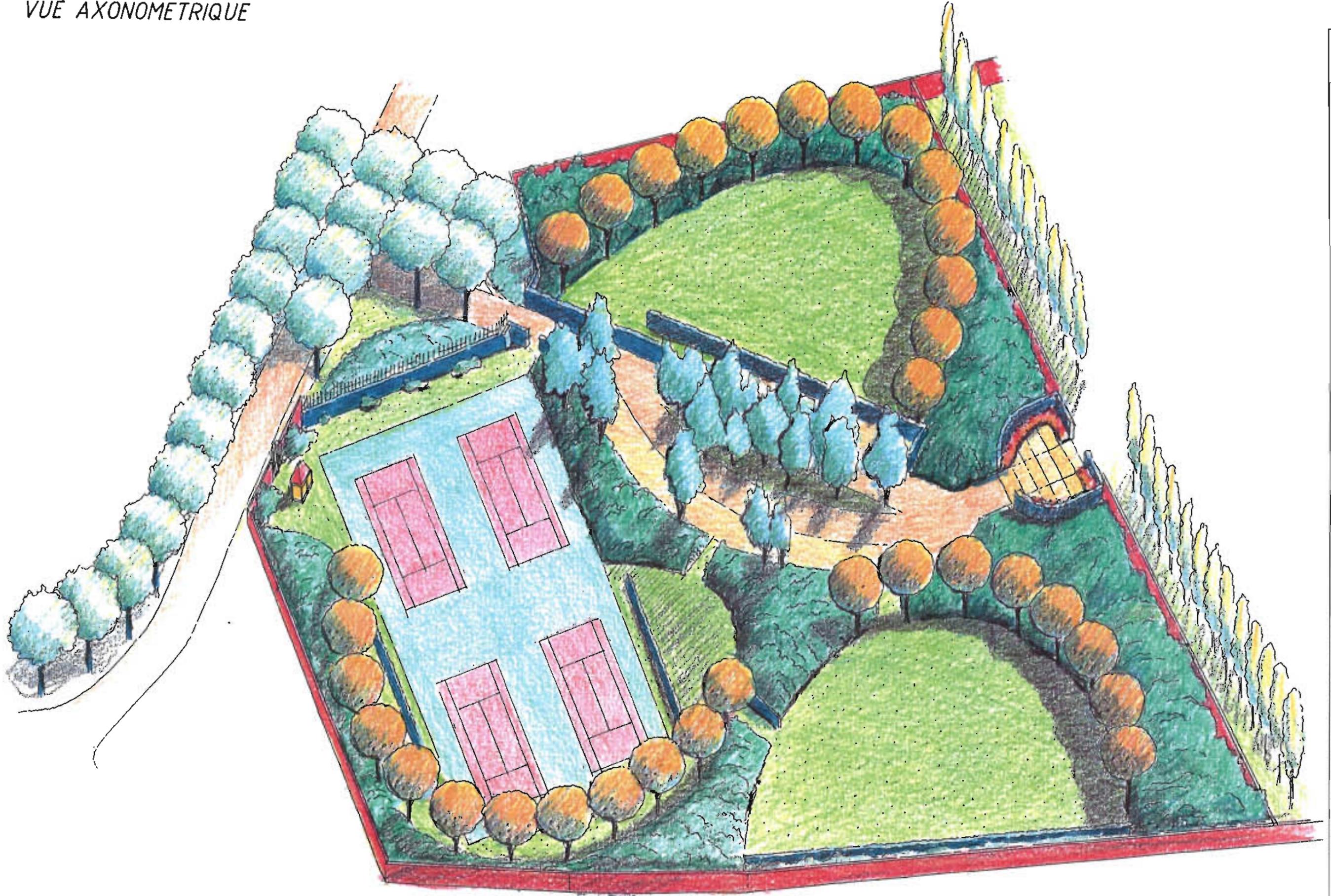


PLAN GENERAL DES TERRAINS DE SPORT
 date janvier 1991
 échelle 1 / 1000

VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
 ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
 CONSEIL GENERAL - CAUE - DEPARTEMENT DU NORD
 ARCHITECTES J. COLLET et B. FERAILLE - PAYSAGE T. LOUF, aversois

AVESNES

VUE AXONOMETRIQUE



LES VENELLES-

Les venelles représentent une particularité d'Avesnes-les-Aubert.

L'intérieur des îlots urbain est recoupé de petites voies étroites qui donnent accès aux parties profondes du parcellaire, desservant à l'origine les jardins ou vergers, les annexes et les garages.

Peu à peu le tissu de ces îlots se modifie : les parcelles se subdivisent, des constructions sont créées à l'intérieur de l'îlot.

Ce phénomène habituel de densification est à favoriser : on évite ainsi des délaissés difficiles à affecter ou à aménager, le tissu urbain reste vivant et correspond à une véritable appropriation des superficies urbanisables.

PROPOSITION

Il s'agit donc d'aller dans le sens de cette densification des coeurs d'îlot, en aménageant ce tissu des venelles, les rendant plus attractives et fréquentables, redonnant à ce réseau particulier un réel intérêt d'utilisation.

Les venelles étant réaménagées peu à peu, c'est une politique à long terme qu'il convient de mettre en place.
(l'aménagement de la place du marché nous semble d'ailleurs être de la même problématique)

L'aménagement peut être simple, le pavage n'est pas nécessaire partout. Il s'agit plus de tenir compte des contraintes spécifiques des cheminements : retrécissement, élargissement, plantations ponctuelles, mobilier, bancs aux points remarquables.

Les dessins suggèrent le type d'aménagement à quelques points remarquables.



passage Largillière ▽

1



passage Louise Michel Δ

2



passage Louise Michel Δ3

Passage Largillière ▽

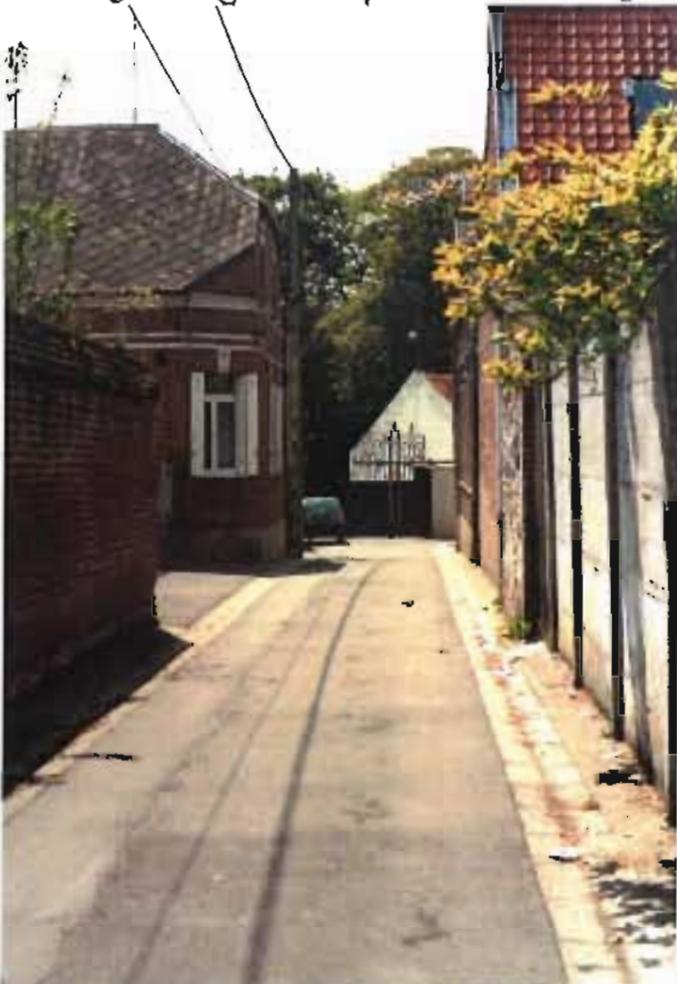
3



passage Emile Zola Δ

LES PASSAGES

4



8



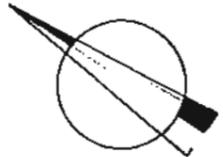
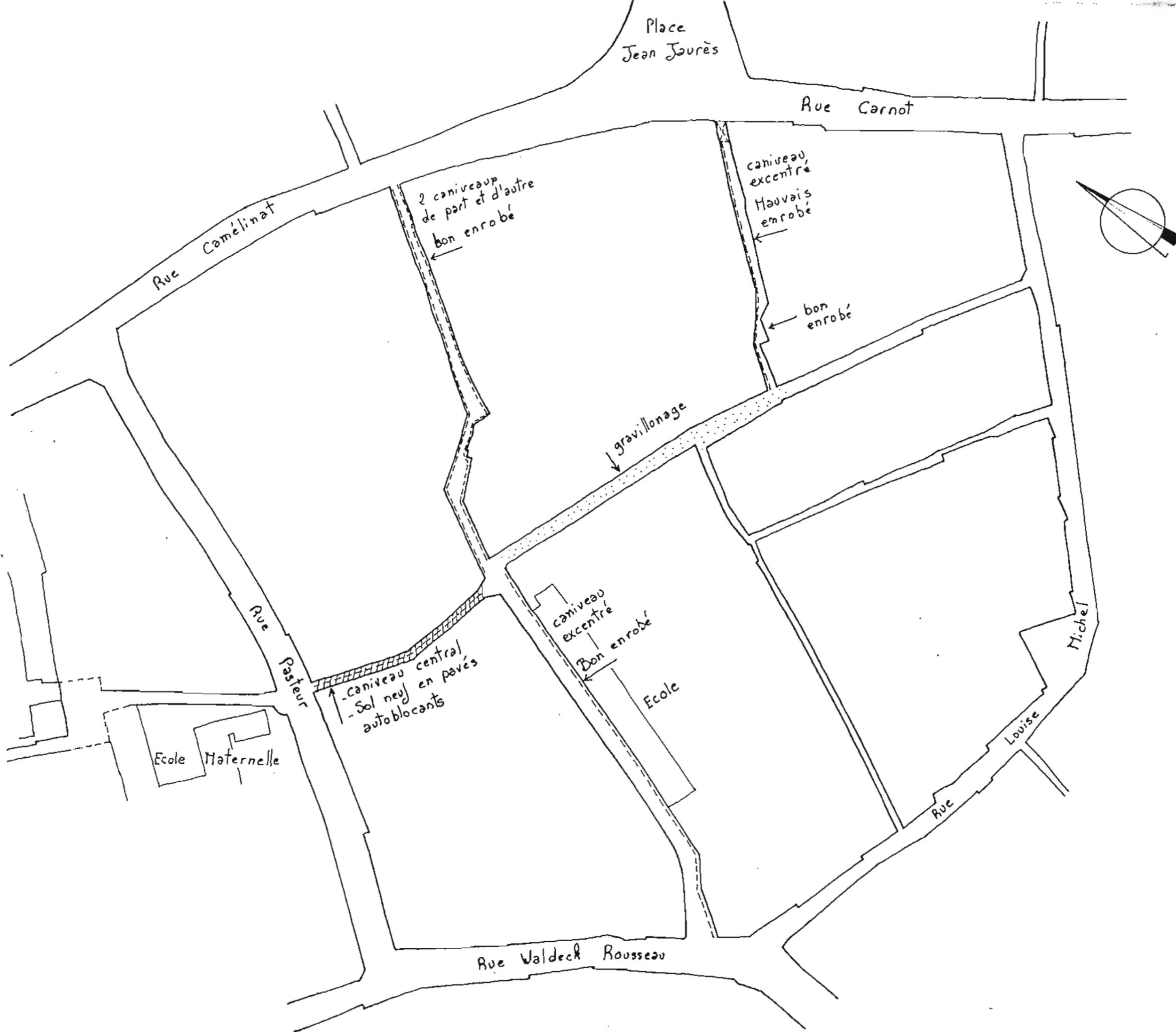
7



6



5

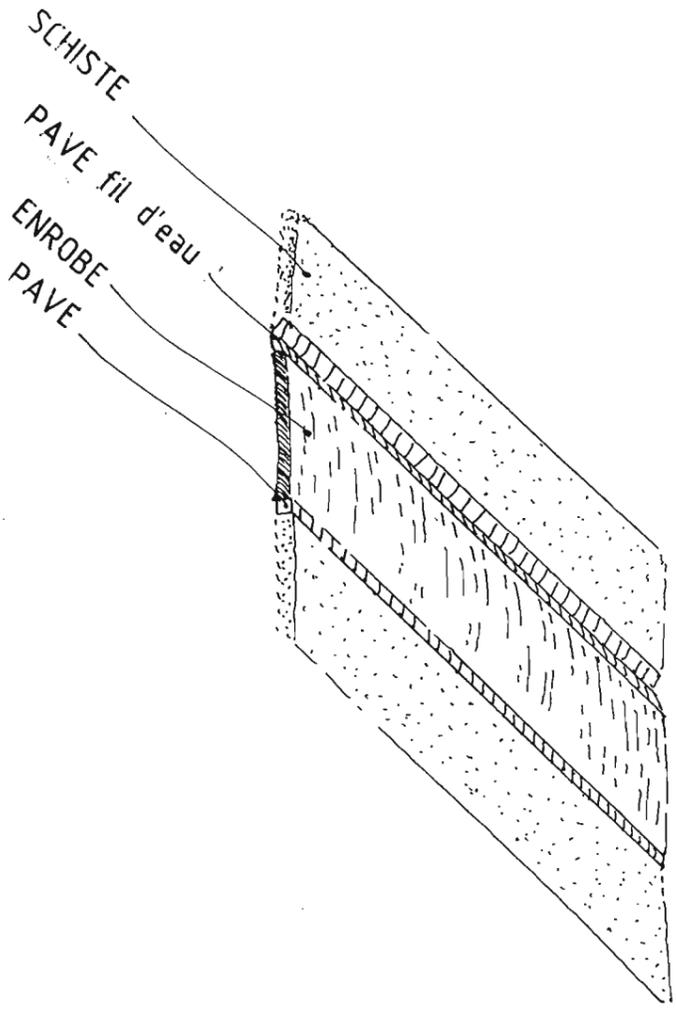
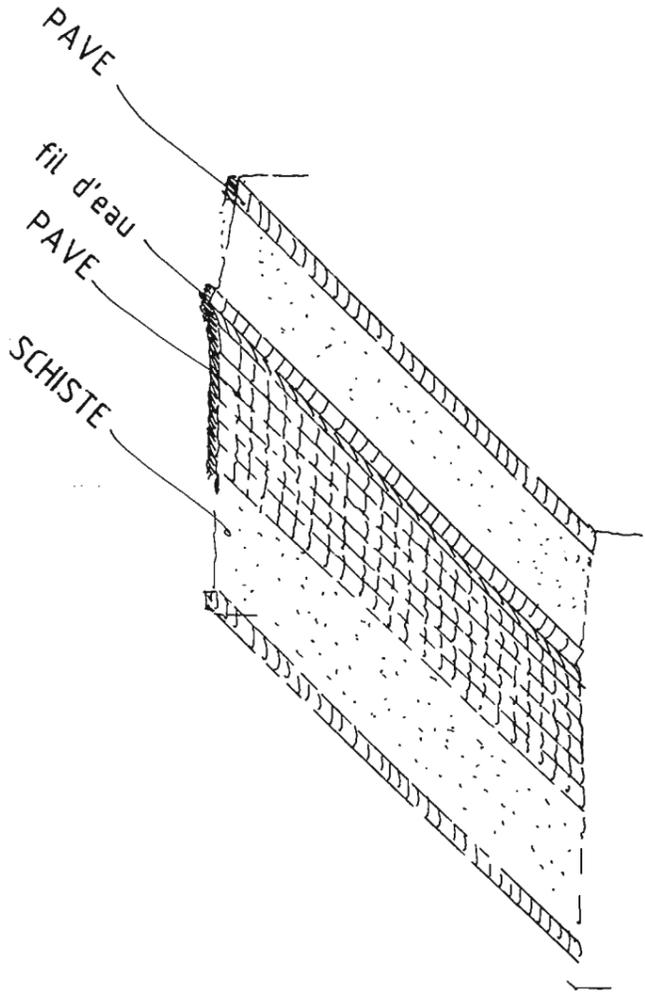


AVESNES

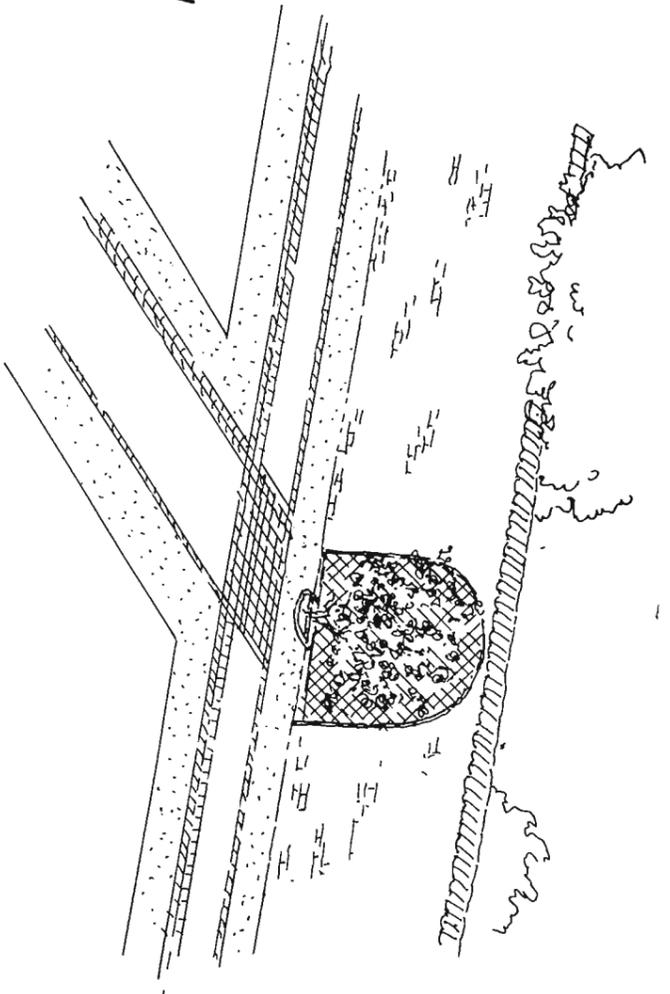
VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT
 ETUDE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE
 CONSEIL GÉNÉRAL - CAUE. - DÉPARTEMENT DU NORD
 Jean-Luc COLLET, Bernard FERAILLE, architectes
 SCOP. PAYSAGE, Thierry LOUÏE, paysagiste

CHANGEMENTS PIÉTONS
 ÉTAT DES LIEUX (CENTRE-VILLE)
 date octobre 1990 échelle 1 / 00e

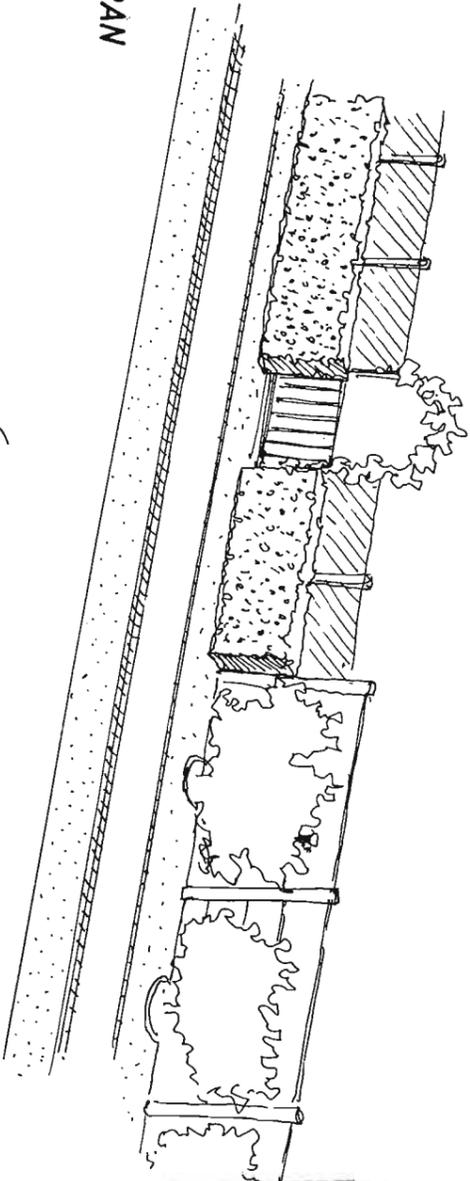
VENELLES
SCHEMAS DE PRINCIPE



CARREFOUR DE CHEMIN



PLANTATIONS ECRAN



ELARGISSEMENT

